

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**COMITE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR  
LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES**

**RAPPORT DE CONCILIATION DES FLUX FINANCIERS ET DES  
VOLUMES RELATIFS A L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION  
DES HYDROCARBURES ET DES MINES SOLIDES AU TITRE  
L'ANNEE 2009**

**mars 2013**



## **TABLE DES MATIERES**

<b>SOMMAIRE EXECUTIF .....</b>	<b>4</b>
Limitations aux travaux de conciliation .....	4
Principales constatations des travaux de conciliation .....	4
Chiffres Clés du rapport ITIE.....	8
<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) .....	10
1.2 L'ITIE au Cameroun.....	10
1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun .....	11
<b>2. OBJECTIFS APPROCHE ET METHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
2.1 Objectifs de la mission.....	13
2.2 Approche.....	13
2.3 Méthodologie adoptée .....	15
<b>3. REFERENTIEL ITIE COUVERT .....</b>	<b>17</b>
3.1 Choix du Référentiel adopté.....	17
3.2 Les sociétés extractives incluses dans Référentiel ITIE.....	17
3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE .....	19
3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE .....	20
3.5 Schéma de circulation des flux.....	25
<b>4. RESULTATS DES TRAVAUX.....</b>	<b>27</b>
4.1 Tableaux de conciliation par société extractive.....	27
4.2 Tableaux de conciliation par nature de flux de paiement .....	31
4.3 Les ajustements .....	33
4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement .....	37
<b>5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES .....</b>	<b>40</b>
<b>6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT .....</b>	<b>43</b>
6.1 Contribution du secteur extractif par activité.....	43
6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement .....	43
6.3 Contribution du secteur extractif par société.....	43
6.4 Revenus déclarés dans le rapport ITIE au prorata des recettes de l'Etat et du PIB.....	44
<b>7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>45</b>
7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours .....	45
7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008.....	48
<b>ANNEXES .....</b>	<b>53</b>
Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives.....	54
Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures .....	55
Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur minier .....	57
Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société.....	63
Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun .....	83
Annexe 6 : Personnes contactées.....	86

## LISTE DES ABBREVIATIONS

BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
CGI	Code Général des Impôts
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COTCO	Cameroon Oil Transportation Company
CUY	Communauté Urbaine de Yaoundé
DGD	Direction Générale des Douanes
DGE	Division des Grandes Entreprises
DGI	Direction Générale des Impôts
DGTCFM	Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire
DMG	Direction des Mines et de la Géologie
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
IFAC	International Federation of Accountants
IS	Impôt sur les Sociétés
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
KFCFA	Milliers de FCFA
MINFI	Ministère des Finances
MINIMIDT	Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MPCI	Mobil Producing Cameroon Inc.
N/A	Non applicable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
RS	Redevance superficielle
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SONARA	Société Nationale de Raffinage
ST ITIE	Secrétariat Technique ITIE
TAV	Taxe Ad Valorem
TDR	Termes de Référence
TE	Taxe à l'extraction
TSR	Taxe Spéciale sur les Revenus
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique

## **SOMMAIRE EXECUTIF**

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 a été exécutée par le cabinet Moore Stephens du 9 octobre 2012 au 17 janvier 2013.

La mission a été réalisée en trois interventions :

- La première intervention s'est déroulée entre le 9 et le 22 octobre 2012 et a été consacrée à l'étude de cadrage du secteur pétrolier et minier en République du Cameroun. Cette intervention a été clôturée par la présentation, en date du 14 novembre 2012, d'un rapport de cadrage au Comité ITIE incluant une proposition du Référentiel ITIE et du formulaire de déclaration.
- La deuxième intervention s'est déroulée sur le 27 et le 28 novembre, au cours de laquelle un atelier de formation sur les formulaires de déclaration et les instructions de reporting a été organisé pour les parties prenantes. La dissémination des formulaires a été effectuée le 29 novembre 2012.
- La troisième intervention a été conduite du 27 décembre 2012 au 17 janvier 2013 et a été dédiée aux travaux de conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides déclarés par les parties prenantes.

Nos travaux de conciliation ont été réalisés conformément aux Termes de Référence inclus dans la Demande de Propositions et tels qu'approuvés par le Comité ITIE.

La mission a consisté en une conciliation détaillée des flux financiers et des volumes reportés par les sociétés extractives avec les recettes et volumes fournis par les différents démembrements de l'Etat.

Les travaux de conciliation ont été réalisés sur la base des modalités et du Référentiel ITIE proposés dans notre rapport de cadrage et approuvés par le Comité ITIE dans sa réunion du 14 novembre 2012.

L'objectif global de cette conciliation est d'aider le Gouvernement du Cameroun et les différentes parties prenantes à déterminer la contribution du secteur des hydrocarbures et des mines solides à l'économie et au développement régional du pays ainsi que d'améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur extractif.

### **Limitations aux travaux de conciliation**

Les quantités produites par les sociétés minières nous ont été communiquées par la DMG d'une manière tardive (le 17 février 2013). Cette situation ne nous a pas permis d'analyser les écarts relevés sur les quantités produites telles que détaillées dans le point 6 de la section intitulée «Principales constatations des travaux de conciliation » du sommaire exécutif (voir notre recommandation n°5).

### **Principales constatations des travaux de conciliation**

Les principales constatations de nos travaux de conciliation sont les suivantes :

1. Toutes les sociétés pétrolières et minières retenues dans le Référentiel ITIE 2009 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.
2. Toutes les administrations et entités gouvernementales retenues dans le Référentiel ITIE 2009 ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.

3. Toutes les sociétés extractives ont soumis un formulaire de déclaration certifié par un auditeur externe.
4. Pour les régies financières, toutes les entités ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes pour chacune des sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.
5. Pour les quantités de brut produites, aucun écart n'a été relevé entre les déclarations des opérateurs pétroliers et les déclarations de l'Etat :

	Total reporté par les opérateurs pétroliers	Total reporté par la l'Etat	Ecart
Production pays (en bbl)	26 834 639	26 834 639	-

6. Les travaux de conciliation des quantités de minerais reportées par les sociétés minières retenues dans le périmètre de conciliation avec celles reportées par la DMG a fait ressortir les écarts suivants :

Sociétés	Minerais extraits	Unité	Total reporté par les sociétés minières	Total reporté par l'Etat	Ecart
Razel	Sable carrière	tonne	74 259	74 259	-
	Agrégats	tonne	215 371	215 371	-
	Sable & latérites	tonne	13 600	13 600	-
	Sable carrière	tonne	115 507	115 507	-
	Agrégats	tonne	201 052	201 052	-
Cimencam	Pouzzolane	tonne	379 369	421 497	(42 128)
	Calcaire	tonne	186 178	186 178	-
	Sable	tonne	11 404	11 404	-
	Argile	tonne	9 091	9 091	-
C&K Mining	Gold dust	gramme	62 950	32 453	30 497

7. Les flux de paiement conciliés après ajustement pour le secteur extractif peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			Etat			Ecart net entités déclarantes - SNH Fonct.	Ecart net entités déclarantes - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Admin. Publiques
		Sociétés Extractives	SNH Fonct.	SNH Mandat	SNH-Fonct.	SNH Mandat	Administrations publiques			
Parts d'huile de la SNH-Etat	bbl	17 726 425	-	-	-	17 726 429	-		(4)	
Parts d'huile de la SNH-Associé	bbl	256 731	-	-	256 732	-	-	(1)		
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	bbl	-	-	18 141 322	-	-	18 141 322			-
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	FCFA	-	-	221 622 000 000	-	-	221 622 000 000			-
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	FCFA	-	-	110 566 565 768	-	-	110 566 565 768			-
Dividendes SNH	FCFA	-	2 121 250 000	-	-	-	2 087 500 000			33 750 000
Redevance Minière Proportionnelle	FCFA	7 320 110 689	-	-	-	7 320 110 689	-		-	
Redevance Proportionnelle à la Production	FCFA	-	-	-	-	-	-		-	
Redevance Minière Négative	FCFA	(25 718 719 834)	-	-	-	(25 718 719 834)	-		-	
Bonus de signature	FCFA	5 783 901 475	-	-	-	5 783 901 475	-		-	
Bonus de Production	FCFA	-	-	-	-	-	-		-	
Prélèvement pétrolier additionnel	FCFA	-	-	-	-	-	-		-	
Frais de Formation	FCFA	421 801 659	-	-	-	421 801 662	-		(3)	
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	FCFA	-	-	-	-	-	-		-	
Dividendes Filiales SNH	FCFA	15 798 153 196	-	-	15 798 153 196	-	-			
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	FCFA	201 630 121 152	-	-	-	-	201 630 121 152			-
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	FCFA	149 500 000	-	-	-	-	149 670 000			(170 000)
Redevance Superficiare	FCFA	441 761 480	-	-	-	-	441 997 939			(236 459)
Taxes Ad Valorem	FCFA	17 730 810	-	-	-	-	17 730 690			120

Flux de paiements perçus par l'Etat	Unité	Entités déclarantes			Etat			Ecart net entités déclarantes - SNH Fonct.	Ecart net entités déclarantes - SNH Mandat	Ecart net entités déclarantes - Admin. Publiques
		Sociétés Extractives	SNH Fonct.	SNH Mandat	SNH-Fonct.	SNH Mandat	Administrations publiques			
Taxes à l'extraction	FCFA	160 236 338	-	-	-	-	160 236 338			-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	FCFA	15 015 073 577	-	-	-	-	15 007 845 735			7 227 842
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	FCFA	3 212 509 836	-	-	-	-	3 212 509 836			-
Droits de Douane	FCFA	4 908 138 946	-	-	-	-	5 946 823 609			(1 038 684 663)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	FCFA	-	-	-	-	-	1 776 318			(1 776 318)
Autres Pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	FCFA	8 344 167 828	-	-	-	-	8 344 167 828			-
Dividendes versés à l'Etat	FCFA	-	-	-	-	-	-			-
Contributions FNE	FCFA	213 088 442	-	-	-	-	212 892 556			195 886
Contributions CFC (part patronale)	FCFA	319 668 548	-	-	-	-	319 372 368			296 180
<b>Total Revenus du secteur extractif réconcilié</b>	<b>bbf</b>	<b>17 983 156</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>256 732</b>	<b>17 726 429</b>	<b>-</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>	<b>-</b>
<b>Total Revenus du secteur extractif réconcilié</b>	<b>FCFA</b>	<b>238 017 244 141</b>	<b>2 121 250 000</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>15 798 153 196</b>	<b>(12 192 906 009)</b>	<b>569 721 210 137</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>(999 397 413)</b>
Quote-part de production de l'Etat commercialisé	bbf	-	-	18 141 322	-	-	18 141 322	-	-	-

8. Après ajustement, l'écart net non concilié sur les flux financiers s'élève à **999 397 416 FCFA** représentant **0,17%** du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat. Cet écart, qui se trouve au-dessous de la marge d'erreur acceptable de **0,2%** retenue par le Comité de Suivi, se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à 52 367 007 FCFA et d'écarts négatifs s'élevant à 1 051 764 423 FCFA dont le détail est présenté dans la section 5 du présent rapport.
9. Le détail des ajustements opérés sur les déclarations initiales des parties prenantes à la conciliation ainsi que les écarts résiduels non conciliés détaillés par flux de paiement et par société extractive sont respectivement présentés dans les Sections 4.3 et 5 du présent rapport.

### Chiffres Clés du rapport ITIE

La conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides au titre de l'année 2009 fait ressortir les chiffres suivants :

1. La production totale de pétrole reportée par les opérateurs s'élève à un total de **26 834 639 barils**. Le détail de cette production par opérateur est présenté en Annexe 1.
2. La quote part de production revenant à l'Etat Camerounais directement ou indirectement via la SNH Fonctionnement s'élève à un total de **17 983 156 barils**. La quote part directe revenant à l'Etat via la SNH Mandat est de **17 726 425 barils** représentant **66%** par rapport au total production de la période.
3. Les parts d'huile de l'Etat enlevés, commercialisées et dont la contrepartie a été encaissée au cours de 2009 sont de **18 141 322 barils** pour une valeur totale de **453 954 167 181 FCFA (soit 1 011 786 022 USD)** ;
4. Le total des revenus du secteur extractif perçus par l'Etat, après ajustement, s'élève à **579 737 289 041 FCFA** se détaillant comme suit :

Nature	Montant en FCFA
Flux de paiements conciliés déclarés par les régies financières	569 721 210 137
Flux de paiements déclarés unilatéralement par les sociétés	774 034 334
Flux de paiement déclarés unilatéralement par régies financières	9 242 044 569
<b>Total des paiements</b>	<b>579 737 289 041</b>

5. Le total des « autres paiements significatifs » reportés par les sociétés extractives s'élève à **654 098 741 FCFA**. Ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Le détail de ces paiements est présenté au niveau de la sous-section 4.4 du présent rapport.
6. Le total des paiements sociaux reportés par les sociétés extractives s'élève à **119 935 593 FCFA** se détaillant comme suit :

Société	Total paiements déclarés (en FCFA)
Transferts au titre des projets sociaux volontaires	37 158 117
Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	82 777 476
<b>Total des paiements sociaux</b>	<b>119 935 593</b>



Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les sociétés extractives et n'ont pas fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Le détail des paiements sociaux est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

7. Les flux de paiements perçus de la part des sociétés minières, n'ayant pas été retenues dans le périmètre de conciliation, s'élèvent à **9 242 044 569 FCFA**. Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces paiements ont été reportés à titre unilatérale par les démembrements de l'Etat et n'ont pas donc fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Les flux de paiements reportés peuvent être résumés dans le tableau suivant :

Flux de paiement	Total paiements déclarés par l'Etat (en FCFA)
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	60 459 500
Redevance Superficiare	6 869 100
Taxes Ad Valorem	4 127 195
Taxes à l'extraction	37 357 765
Droits de Douane	9 053 248 024
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	76 007 335
Contributions FNE	1 464 651
Contributions CFC (part patronale)	2 510 999
<b>Total des paiements</b>	<b>9 242 044 569</b>

Le détail par société de ces paiements est présenté dans la sous-section 4.4 du présent rapport.

8. L'analyse des contributions par secteur d'activité, par société et par taxe est présentée au niveau de la Section 6 du présent rapport.
9. Sans remettre en cause les résultats des travaux de réconciliations, nous avons émis des recommandations pour améliorer la mise en œuvre du processus ITIE au Cameroun et plus précisément les travaux de conciliation et la production du rapport ITIE. Ces recommandations sont détaillées dans la Section 7 du présent rapport.



Tim Woodward  
Associé  
Moore Stephens LLP

150 Aldersgate Street  
London EC1A 4AB

6 mars 2013

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1 Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**

L'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) a d'abord été annoncée lors du Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg en 2002 (le Sommet de la Terre 2002) et a été lancée officiellement à Londres en 2003. Elle a été fondée sur la reconnaissance du fait que malgré que le pétrole, le gaz et les ressources minérales puissent aider à élever le niveau de vie à travers le monde, cela peut souvent conduire à la corruption et à des conflits ainsi qu'une baisse de la qualité de vie pour beaucoup dans les pays où la gestion de ces ressources est inadéquate.

L'initiative vise une meilleure transparence par la publication des paiements des taxes et impôts des sociétés opérant dans le secteur minier et la divulgation par les organisations gouvernementales des recettes provenant de ces sociétés. L'ITIE a donc favorisé une meilleure gestion de ces ressources dans les pays riches en pétrole, en gaz et en ressources minérales et vise à réduire le risque de détournement des fonds générés par l'exploitation des ressources de l'industrie extractive des pays. Ceci est réalisé à travers la coopération entre les gouvernements, les entreprises du secteur minier, les groupes de la société civile, les investisseurs et les organisations internationales.

L'ITIE dispose d'une méthodologie robuste mais flexible qui garantit le maintien d'une norme globale dans les différents pays exécutants. Le Conseil d'Administration de l'ITIE et le Secrétariat International sont les garants de cette méthodologie. Cependant, chaque pays doit élaborer son propre modèle de mise en œuvre. L'ITIE, en un mot, est une norme développée à l'échelle internationale qui favorise la transparence des revenus à l'échelle locale.

### **1.2 L'ITIE au Cameroun**

Le Cameroun a adhéré à l'ITIE sur les instructions du Président de la République en mars 2005 à la Conférence de Lancaster House à Londres et a été accepté, en tant que pays « Candidat » à l'ITIE, le 27 septembre 2007.

Le Cameroun a obtenu le renouvellement de son statut de pays « Candidat » en février 2012 avec une nouvelle date-butoir fixée pour le 13 août 2013 pour sa validation conformément aux dispositions de transition de l'édition 2011 des Règles de l'ITIE.

La structure actuelle de gouvernance de l'Initiative en République du Cameroun a été créée par une décision du Premier Ministre en juin 2005. Elle consiste en un Comité de Suivi tripartite composé de représentants de l'Etat, de la société civile et des industries. Les attributions et les modalités de fonctionnement de cet organe ont été précisées dans le décret n° 2005/2176/PM du 16 juin 2005.

Actuellement le Cameroun s'est lancé dans la procédure de publication de son Quatrième Rapport ITIE. Ce rapport couvrira les flux financiers et les volumes des secteurs des hydrocarbures et des mines solides au titre de l'année 2009. Dans ce cadre, le Comité de Suivi a confié au cabinet Moore Stephens l'étude de la matérialité, la proposition d'un Référentiel ITIE et du formulaire de déclaration qui seront par la suite approuvés par le Comité de Suivi.

## 1.3 Le contexte national du secteur extractif au Cameroun

### 1.3.1 Le secteur des hydrocarbures

#### a. Cadre Juridique

L'exploitation pétrolière au Cameroun s'exerce dans le cadre de la loi n°99/013 du 22 décembre 1999 portant Code pétrolier et son décret d'application n° 2000/485 du 30 juin 2000.

Les conditions particulières de chaque projet pétrolier sont définies dans le contrat de concession signé entre l'Etat et la société pétrolière.

Les flux de paiement payables par les sociétés pétrolières sont présentés dans la sous-section 3.4.

#### b. La Production Pétrolière

Le pétrole, contributeur essentiel à l'économie et aux ressources du Cameroun, est au centre des échanges commerciaux du pays. Depuis 2006, la production pétrolière a enregistré une baisse passant de 31,8<sup>1</sup> millions de baril en 2006 à 30,7<sup>2</sup> millions en 2008.

Conformément aux quantités reportées dans le cadre de la conciliation 2009, la production du pays a poursuivi sa baisse pour s'établir à 26,8 millions de barils soit une réduction de 12,7% par rapport à 2008.

Pour la période couverte, la production est réalisée par quatre associations :

- Rio del Rey : Total (opérateur), Pecten, SNH
- Lokélé : Pecten (opérateur), SNH
- Moudi : Perenco (opérateur), MPCl, SNH
- Ebomé : Perenco (opérateur), MPCl SNH

#### c. Les types d'hydrocarbures

Les quatre qualités principales de brut, commercialisées au Cameroun sont les suivantes :

- le Kolé : brut de 32°API
- le Lokélé : brut de 22°API
- l'Ebomé : brut de 34°API
- le Moudi : brut de 38°API

Pour la période couverte par le présent rapport, aucune production commerciale de gaz naturel n'a été reportée par les sociétés pétrolières opérantes au Cameroun.

#### d. Les activités de recherche et d'exploitation au Cameroun

Les actions de promotion et de valorisation du domaine minier national, menées par la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), ont conduit à la signature de trois nouveaux contrats en 2006. Le premier, conclu avec Perenco Cameroun, vise le développement de l'exploitation du champ Sanaga Sud, en vue de la génération d'électricité à partir du gaz. Le deuxième et le troisième sont relatifs à l'exploration, respectivement par Total E&P Cameroun et par Kosmos Energy Cameroon (qui a repris les actifs de Conoco Philips).

<sup>1</sup> Rapport de conciliation ITIE 2006-2008

<sup>2</sup> Rapport de conciliation ITIE 2006-2008

Il convient de noter l'existence de blocs libres on shore dans le Nord (bassin du Logone Birni – ce bassin montre une similarité avec les structures ayant fait l'objet de grandes découvertes dans les pays voisins, notamment au Niger et au Tchad); les opérateurs hésitent encore à se lancer dans cette zone où des travaux sismiques (à l'initiative de la SNH) ont permis de relever des indices d'huile. L'attribution des blocs dans cette région se fera de gré à gré.

Par ailleurs, Euroil a foré un puits d'appréciation sur le permis Etindé (bassin du Rio del Rey), qui a donné des résultats satisfaisants : 3 800 barils de condensats et environ 857 000 m<sup>3</sup> de gaz par jour lors des tests de production.

#### **e. Rôle de la Société Nationale des Hydrocarbures**

La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) joue un double rôle dans le secteur pétrolier :

- En tant que société nationale associée dans certaines concessions pour le compte de l'Etat, la « SNH-Fonctionnement » reçoit une quote-part de production d'huile. De même en contre partie de la participation de SNH-Fonctionnement dans le capital d'un certains nombres de sociétés opérantes dans le secteur pétrolier, celle-ci perçoit des dividendes.

En contrepartie de ses activités, la SNH fonctionnement, détenue à 100% par l'Etat, reverse des dividendes au Trésor Public au titre de la distribution de ses résultats.

- En tant que mandataire de l'Etat, la « SNH-Mandat » assure la gestion de la commercialisation des quote-parts d'huile revenant à l'Etat dans les champs pétroliers et verse les revenus des ventes au Trésor Public après déduction des charges liées à son mandat. La SNH-Mandat est mandatée également pour la collecte de la fiscalité pétrolière de la part des opérateurs pétroliers qu'elle reverse ensuite dans les comptes du Trésor Public.

Les sommes collectées par la SNH-Mandat sont ensuite transférées au Trésor Public soit directement soit indirectement à travers la prise en charge de dépenses pour le compte de l'Etat.

### **1.3.2 Le secteur minier**

#### **a. Cadre Juridique**

Le secteur minier est régi par le Code minier promulgué par la Loi n°001-2001 du 16 avril 2001 et son décret d'application n°2002/648/PM du 26 mars 2002. Conformément au Code minier, les sociétés minières sont assujetties à des droits et taxes spécifiques en outre des impôts et taxes prévus par le Code Général des Impôts et du Code des douanes de la CEMAC.

Les flux de paiement payables par les sociétés minières sont présentés dans la sous-section 3.4.

#### **b. La Production Minière**

La République du Cameroun dispose d'importantes ressources minérales dont la mise en valeur pourrait constituer une source de richesse pour le pays en dehors du domaine pétrolier.

En 2009, le Cameroun comptait :

- 2 permis d'exploitation des mines détenus par 2 sociétés (Geovic et C&K Mining) ;
- 55 permis d'exploitation de carrières détenus par 38 sociétés de carrières (calcaires et marbres). Pour la plupart de ces sociétés, l'activité extractive ne constitue qu'une activité secondaire qui leur permet de s'alimenter en matière première pour leur activité de travaux publics; et
- 107 permis de recherches détenus par 52 sociétés minières.

## 2. OBJECTIFS APPROCHE ET METHODOLOGIE

Notre mission de conciliation a été effectuée en adhérant aux normes ISRS (International Standard on Related Services) et plus précisément la norme n° 4400 relative aux « missions d'examen d'informations financières sur la base de procédures convenues » ainsi que le Code d'éthique de l'IFAC.

La mission de conciliation n'a pas pour objet :

- d'effectuer un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers. En conséquence, aucune assurance n'est donnée. L'audit et la certification des données incluses dans le présent rapport n'entrent pas dans les Termes de Référence de notre mission. Toutefois, les informations conciliées portent sur des données financières et quantitatives auditées et/ou attestées par les parties déclarantes ; et
- de déceler des erreurs, des actes illégaux ou d'autres irrégularités hormis ceux que nous avons pu rencontrer lors de la conduite de nos travaux.

### 2.1 Objectifs de la mission

Notre travail de conciliation des flux financiers et des volumes du secteur extractif au titre de l'année 2009, comprend selon les Termes de Référence :

- la préparation d'une étude de cadrage du secteur pétrolier et minier au Cameroun et la proposition au Comité ITIE d'un Référentiel ITIE ;
- la proposition d'un formulaire de déclaration sur la base du Référentiel ITIE approuvé par le Comité ITIE ;
- la préparation des lettres de transmission des formulaires ainsi que des instructions de reporting ;
- l'animation d'un atelier de formation aux parties prenantes ;
- la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides pour les entités retenues dans le périmètre de conciliation ;
- l'identification et l'analyse des écarts ; et
- la formulation de recommandations utiles pour améliorer les insuffisances et les dysfonctionnements constatés.

### 2.2 Approche

#### 2.2.1 Réunion d'ouverture

Notre intervention a débuté le 9 octobre 2012 par une réunion d'ouverture avec le Secrétariat Technique et les membres du Comité ITIE au cours de laquelle nous avons été en mesure :

- de discuter la phase de cadrage du secteur extractif et de planifier l'ensemble des entretiens avec les personnes clés de l'administration publique et des sociétés extractives ;
- de discuter du Référentiel ITIE à adopter ; et
- d'apporter certains éclaircissements techniques et proposer des recommandations.

#### 2.2.2 Etude de cadrage

Nous avons conduit une étude de cadrage pour la détermination du Référentiel ITIE du rapport de conciliation. Cette étude de cadrage a couvert l'ensemble des intervenants dans le secteur des Hydrocarbures, du Transport Pétrolier et des Mines en République du Cameroun.

Cette étude de cadrage a été conduite par les experts de Moore Stephens entre le 9 et le 22 octobre 2012 et a été clôturée par la présentation d'un rapport de cadrage au Comité ITIE en date du 14 novembre 2012 portant notamment sur :

- la période fiscale à déclarer ;
- le processus visant à garantir la crédibilité des données soumises par les entités déclarantes ;
- les flux de revenus significatifs que les entreprises et les démembrements de l'Etat doivent déclarer ;
- les entreprises qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- les entités gouvernementales qui prépareront des formulaires de déclaration ;
- le modèle du formulaire de déclaration ; et
- le degré de désagrégation des données du rapport ITIE.

L'étude de cadrage s'est basée sur :

- l'état détaillé des permis d'exploitation et de recherche dans le secteur pétrolier et minier fourni par la DMG présenté en Annexe 3,
- les contrats pétroliers fournis par la SNH ;
- la réglementation en vigueur régissant le secteur extractif ; et
- les éléments chiffrés obtenus de la part des administrations publiques et de certaines sociétés extractives sur les revenus et paiements du secteur extractif.

Le seuil de matérialité retenu pour les besoins de la détermination du périmètre de conciliation est de 50 millions de FCFA soit l'équivalent de 0.01% du total des revenus du secteur extractif tels que reportés dans la balance du Trésor Public.

Le Référentiel ITIE retenu ainsi que les modalités d'application de la matérialité sont présentés au niveau de la sous-section 3.1 du présent rapport.

### **2.2.3 Tenue des ateliers de formation**

Le formulaire de déclaration (présenté en Annexe 5) tel que approuvé par le Comité ITIE et les instructions de reporting ont fait l'objet d'une présentation aux parties prenantes du secteur public et privé lors d'un atelier de formation tenu le 28 novembre 2012 à Yaoundé.

### **2.2.4 Travaux de conciliation**

Nous avons conduit les travaux de conciliation du 27 décembre 2012 au 17 janvier 2012. La première étape a consisté en l'examen des déclarations reçues des sociétés extractives et organismes gouvernementaux et la détection d'éventuelles erreurs d'imputation.

Nous avons ensuite procédé à une conciliation société par société et flux par flux sur la base du détail soumis par les parties prenantes et annexé à leurs formulaires de déclaration.

Les écarts relevés, dont le montant dépasse le seuil de conciliation de 1 million de FCFA, ont été communiqués aux parties prenantes afin de soumettre les justificatifs nécessaires pour procéder aux ajustements. Les écarts non conciliés et pour lesquels les justificatifs nécessaires n'ont pas été produits ont été reportés en tant qu'écarts résiduels dans le cadre du présent rapport.

Les écarts sont détaillés dans le présent rapport en :

- écart positif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement dépasse le total du montant reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement,
- écart négatif : lorsque le total du montant reporté par une société extractive pour un flux de paiement se trouve au-dessous du total montant reporté par l'Etat pour ce même flux de paiement ; et
- écart net : c'est le total compensé des écarts négatifs et positifs.

## 2.2.5 Réunion de clôture de la mission sur terrain

Notre intervention a été clôturée par la tenue d'une réunion en date du 17 janvier 2013 avec le Secrétariat Technique au cours de laquelle nous avons exposé les limites rencontrées lors des travaux de conciliation et les points en suspens à la date de clôture de notre mission sur le terrain.

## 2.3 Méthodologie adoptée

### 2.3.1 Déclarations de paiements – Désagrégation par taxe et par entité

Un seul formulaire de déclaration a été utilisé à la fois pour les déclarations des sociétés extractives et des administrations et organismes de l'Etat. Ce formulaire a été préparé par nos soins sur la base du Référentiel ITIE approuvé par le Comité ITIE.

Ce formulaire de déclaration a été approuvé par le Comité ITIE et par la suite envoyé directement aux sociétés extractives et aux administrations de l'Etat tels que détaillées dans la sous-section 3.1 du présent rapport.

Les formulaires de déclaration ont été préparés et soumis :

- par chaque société ;
- par chaque administration pour chaque société retenue dans le périmètre de conciliation ; et
- par nature de flux de paiement et par quantité telles que détaillées dans le formulaire de déclaration.

Pour les besoins des travaux de conciliation, les sociétés et les administrations ont été sollicitées pour :

- fournir un détail paiement par paiement ;
- pour reporter les flux financiers dans la devise de réalisation de paiement ;
- pour reporter les paiements sur la base de la comptabilité de caisse et non sur la base de la comptabilité d'engagement.

### 2.3.2 Déclarations de paiements – Certification des données

Afin de se conformer aux Exigences 12 et 13, les actions et procédures suivantes ont été suivies :

- Les parties prenantes ont été invitées à renvoyer leurs déclarations attestées par :
  - un commissaire aux comptes ou un autre auditeur externe désigné pour l'occasion pour les sociétés extractives y compris la SNH ; et
  - la Chambre des Comptes pour les administrations publiques.
- Toutes les entités déclarantes ont été sollicitées pour faire signer les formulaires de déclaration par les personnes habilitées à les représenter en guise de confirmation que les paiements/revenus et volumes reportés sont complets et ont été fidèlement extraits des données comptables de l'entité.

Il est à noter que selon la législation en vigueur :

- les sociétés extractives sont tenues de faire certifier leurs comptes annuels par un Commissaire aux Comptes (Acte Uniforme OHADA) ;
- la SNH, en tant que société à capitaux publics et à caractère industriel et commercial, publie annuellement des états financiers qui sont certifiés par un Commissaire aux Comptes. Les états financiers de la SNH et les rapports de certification y compris ceux de l'année 2009 sont disponibles sur son site web <http://www.snh.cm> ; et
- les comptes de l'Etat sont contrôlés annuellement par la Chambre des Comptes. Les rapports de vérification des comptes de l'Etat, y compris celui portant sur l'année 2009, sont publiés sur le site de la Chambre <http://www.chambredescomptes.net>.



### 2.3.3 Déclaration des paiements en devise

Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives dont la contrevaletur en FCFA n'a pas pu être identifiée et confirmée individuellement, nous avons appliqué le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>) pour les besoins de la réconciliation.

### 2.3.4 Déclaration pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive

Pour les sociétés ayant une activité principale autre que l'activité extractive, les parties déclarantes ont été sollicitées pour limiter leurs déclarations aux seuls flux de paiement spécifiques à l'activité extractive.

### 2.3.5 Déclaration pour les sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun

Pour les sociétés en exploration qui n'ont pas de présence physique au Cameroun, les opérateurs contractant qui ont la charge de liquider l'ensemble des paiements dus au lieu et place des dites sociétés ont été sollicités pour intégrer dans leurs déclarations les flux financiers payés pour le comptes de celles-ci. Ces sociétés se détaillent comme suit :

Opérateurs	Sociétés n'ayant pas de présence physique au Cameroun
Rodeo Development LTD	RSM
Glencore Exploration Cameroon	AFEX
Noble Energy Cameroon LTD	Petronas

### 2.3.6 Travaux de conciliation

Notre mandat selon les Termes de Référence consiste à «procéder à la conciliation des flux financiers et des volumes relatifs à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des mines solides ». Notre travail a inclus les étapes suivantes :

- le rapprochement des flux financiers et des volumes déclarés par les sociétés extractives avec ceux déclarés par les administrations et organismes de l'Etat ;
- la collecte des flux de paiements perçus par les administrations et les entités publiques de la part des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation ;
- la collecte des paiements sociaux effectués par les sociétés extractives au titre de leur contribution dans les projets de développement régionales ;
- l'identification des différences et des écarts et analyse de leurs sources ;
- rapprochement des données détaillées reçues des deux parties (sociétés extractives et administrations) selon les taxes, les dates de paiement et mode de paiement (en nature ou en numéraire) ;
- l'identification des ajustements nécessaires. Ces ajustements sont effectués sur la base des instructions convenues pour le remplissage des formulaires de déclaration, de la confirmation des parties déclarantes et/ou sur la base des pièces justificatives ;
- entretien avec les points focaux des différentes administrations et sociétés extractives pour collecter les justificatifs des flux de paiement non conciliés ;
- analyse des justifications apportées par les parties prenantes et classement des écarts par nature ;
- ajustement des écarts justifiés tant au niveau des montants déclarés par les sociétés extractives que pour les administrations ; et
- finalisation des travaux et préparations des états de synthèse.



### 3. REFERENTIEL ITIE COUVERT

#### 3.1 Choix du Référentiel adopté

Le Référentiel des flux d'avantages considérés, des entreprises et des organismes pris en compte pour l'élaboration de ce rapport a été défini par le Comité ITIE, et relève de sa propre responsabilité.

Le choix a été effectué sur la base de notre étude de cadrage ayant fait l'objet d'un rapport présenté au Comité ITIE dans sa réunion du 14 novembre 2012. Lors de cette réunion, nous avons été en mesure de :

- présenter le contour du Référentiel ;
- présenter l'analyse de matérialité concernant les entreprises et les flux d'avantage à inclure dans le Référentiel ITIE ; et
- fournir les éclaircissements et éclairages techniques nécessaires.

Cette réunion s'est achevée par l'approbation du Référentiel final et des formulaires de déclaration.

#### 3.2 Les sociétés extractives incluses dans le Référentiel ITIE

##### 3.2.1 Secteur Pétrolier

La totalité des sociétés pétrolières recensées au Cameroun a été intégrée dans périmètre de conciliation, soit 17 entreprises réparties comme suit:

Sociétés	
<b>Entreprises nationales</b>	1. SNH-Fonctionnement
	2. Total Exploration & Production Cameroun (actuellement Perenco Rio Del Rey)
	3. Perenco Cameroun
<b>Entreprises privées en production</b>	4. Perenco Oil & Gas Cameroun
	5. Pecten Cameroon Company (actuellement Addax Petroleum Cameroon Company)
	6. Mobil Producing Cameroon Inc
<b>Entreprises privées en exploration</b>	7. Addax Petroleum Cam LTD
	8. Euroil Ltd
	9. Noble Energy Cameroon LTD
	10. Murphy (pour Sterling Energy)
	11. Rodeo Development LTD
	12. Kosmos Energy
	13. Glencore Exploration Cameroon
<b>Entreprises privées n'ayant pas de présence physique au Cameroun</b>	14. Yang Chang Logone
	15. RSM
	16. AFEX
	17. Petronas

Un tableau détaillant les permis en exploitation et les participations de chacune des sociétés est présenté en Annexe 2.

### 3.2.2 Secteur du transport pétrolier

La société Cameroon Oil Transportation Company (COTCO), seule entreprise opérante dans le secteur de transport pétrolier, a été retenue dans le périmètre de conciliation.

### 3.2.3 Secteur Minier

Quatre entreprises minières en exploitation ont été retenues dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

1. Geovic	3. Cimencam
2. Razel	4. C&K Mining

En 2009, parmi ces quatre (4) entreprises, Geovic n'avait pas encore démarré la production industrielle bien que disposant d'un permis d'exploitation. C&K Mining, détenteur elle aussi d'un permis d'exploitation de diamant, a pour sa part procédé à sa première exportation de ce minerai en janvier 2013 avec l'entrée en vigueur au Cameroun du processus de Kimberley.

En ce qui concerne Cimencam, elle exploite les gisements de calcaire et de pouzzolane comme intrants pour ses propres besoins de production de ciment. Razel quant à elle exploite des agrégats utilisés localement dans le BTP.

Le reste des sociétés minières recensées au Cameroun, dont la contribution est inférieure au seuil de matérialité de 50 Millions de FCFA, a été retenu dans le Référentiel ITIE à travers une déclaration unilatérale des administrations et entités publiques selon la modalité prévue par l'Exigence ITIE 11-b. Ces sociétés sont au nombre de 88 et se détaillent comme suit :

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
1	Ets Rocaglia	45	Uranex
2	PANTECHNIKI	46	Cageme
3	NKOTO EMANE David	47	Caminex
4	EXTECHCOCAM	48	Goldex
5	S.T.A.C.	49	Cocamin
6	KETCH	50	Sajata
7	SELECT ROCK	51	Resources Capital Group
8	PRESNEG – CA	52	Ridgeway Energy Sarl
9	SOGEA SATOM	53	Cameroon Mining Exploration Co.Ltd
10	FOKOU FOBERT	54	East Mining Corporation
11	AFKO CEMENT PRODUCTION	55	Fer du Cameroun
12	NEO – TP	56	Camina Sa
13	ETINDITE COMPANY	57	Korea & Cameroon Mining Incorporation Inc
14	S.N.C.I.C.	58	Fametal Mining Resources Cameroon
15	AYISSI NGABA Jean S/C	59	Xplor – Tech
16	DTP/Terrassement	60	Softrock Energy
17	CARRIERE DU MOUNGO	61	Compagnie Minière de l'Est
18	SOCARIC	62	Harvest Mining Corporation Sa
19	ARAB CONTRACTOR	63	Littocol
20	COSINCAM	64	Camus Resources
21	MAG SARL	65	Sadc Minerals & Mining Cameroon Sarl
22	CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION (CRBC)	66	Venture Capital Plc

N°	Nom de la société	N°	Nom de la société
23	CHINA COMMUNICATIONS CONSTRUCTION COMPANY	67	Allbright Mining Resources Sa
24	DRAGAGES & TP	68	S & S Mining Sa
25	BUNS	69	Cameroon Steel Industries Sa
26	DEKO & Cie	70	Aucam Sarl ( Advanced Gold)
27	L.C.C.	71	Camerican Mining
28	32 LES CARRIERES DU LITTORAL (CDL)	72	Zamba Gold Corp
29	L.D.C.	73	Bocom Petroleum Sa
30	EDOKETER	74	Ste D'intermédiation Financière
31	FOTSO Maurice	75	Ritagold
32	GREEN VALLEY ENTREPRISE	76	Cameroon Diamond & Gold Mining
33	BATCHANDJI Pascal	77	EGBTP
34	FOTSO Augustin	78	Imperial Mining & Refining Ltd
35	BITUMAT TP SARL	79	Mining Tech Sarl
36	African Aura Resources	80	Capam Holding Plc
37	Sinosteel CAM SA	81	Cameroon Mining Resources
38	Cam Iron SA	82	Cameroon Mining Action Sa
39	Mega Uranium Corporation Cameroon PLC	83	G - Stones Ressources
40	Free Mining Company	84	Compagnie Minière du Cameroun
41	Cameroon Alumina Ltd (ex Hydromine Inc)	85	Optimum Mining Inc Sarl
42	Caminco	86	AK Mining and Shipping Sarl
43	Sicamines	87	Invest Africa Plc Invest
44	Gramacam	88	BEIG3 Sarl

### 3.3 Les entités et administrations publiques incluses dans le Référentiel ITIE

Les administrations et entités publiques intervenant dans la collecte des différents flux retenus dans le Référentiel ITIE se détaillent comme suit :

#### Entités

Direction Générale des Impôts – DGI

Direction Générale du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire – DGTCFM

Direction Générale des Douanes – DGD

Direction des Mines et de la Géologie/Ministère des Mines (\*)

Société Nationale des Hydrocarbures (SNH-Mandat)

(\*) La DMG a été sollicitée pour la confirmation des informations liées aux volumes de production.

### **3.4 Les flux de paiements pris en compte dans le Référentiel ITIE**

L'ensemble des flux de paiement retenus dans le périmètre de conciliation et ayant été pris en compte dans le formulaire de déclaration final tel que présenté en Annexe 5 sont au nombre de 33.

Le périmètre de conciliation a inclut également les quantités d'huile et de minerais extraites par les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation.

Les flux de paiements retenus dans le Référentiel ITIE peuvent être classés selon les catégories suivantes :

#### **3.4.1 Les flux de paiement en nature**

Tous les flux de paiement en nature recensés dans les contrats pétroliers mis à notre disposition et dans le Code pétrolier ont été pris en compte dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

<b>Flux de paiement</b>	<b>Définition</b>
Parts d'huile de la SNH-Etat	Quotepart de la production en baril revenant à l'Etat dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession.
Parts d'huile de la SNH-Associé	Quotepart de la production en baril revenant à la SNH-Fonctionnement dans les champs pétroliers selon les pourcentages définis dans les contrats de concession.

Ces flux de paiement sont cohérents avec l'Exigence ITIE 9-d (i et ii).

Il est à noter qu'aucun paiement de type troc ou en contrepartie de projets d'infrastructures dans le sens de l'Exigence ITIE 9-f, n'a été recensé dans l'étude de cadrage et n'a été confirmé par les partie prenantes.

#### **3.4.2 Les flux de paiement provenant de la commercialisation d'huile**

Les quantités d'huile commercialisées par la SNH au titre des parts d'huile de l'Etat et leurs contrevaleurs ont été retenues dans le Référentiel ITIE. Il s'agit de :

<b>Flux de paiement</b>	<b>Définition</b>
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	Parts d'huile (en baril) enlevées, commercialisées et ayant fait l'objet d'encaissement au cours de la période.
Transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT(*)	La contre valeur des parts d'huile de l'Etat commercialisées par la SNH au cours de la période.

(\*) *Déclaration unilatérale de la SNH.*

### 3.4.3 Les flux de paiement en numéraire spécifiques au secteur extractif

L'ensemble des flux de paiement recensés dans les contrats pétroliers et dans les Codes pétroliers et miniers ont été inclus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Redevance Minière Proportionnelle	C'est le montant qui permet à chaque partie dans le processus de la production pétrolière de bénéficier d'un pourcentage garanti de la rente minière au titre de chaque exercice tel que prévu dans la convention d'établissement et le contrat d'association. Cette redevance peut être négative ou positive. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Elle est due mensuellement. Son taux est précisé dans le contrat de concession. (Art. 92 du Code pétrolier).  Le paiement de cette redevance est effectué par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.
Redevance Proportionnelle à la Production	C'est le pourcentage de la production totale disponible de la zone délimitée. Elle est fonction de la moyenne journalière de la production totale de la zone délimitée pour un mois civil donné. Cette redevance est payée mensuellement par les sociétés pétrolières à la SNH Mandat. Son taux est précisé dans le contrat de concession.
Redevance Minière Négative	Lorsque la redevance minière est négative, il s'agit du montant dû par l'Etat aux compagnies pétrolières afin de leur permettre de recevoir effectivement le pourcentage garanti de rente minière au titre de chaque exercice. Dans ce cas, la redevance est reversée par la SNH-Mandat aux sociétés pétrolières (Art. 92 du Code pétrolier).
Bonus de signature	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat lors de la conclusion d'un contrat pétrolier (Art.97 du Code pétrolier).
Bonus de Production	Prime versée par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat en fonction des quantités d'hydrocarbure produites (Art.97 du Code pétrolier).
Prélèvement pétrolier additionnel	C'est un prélèvement pétrolier additionnel calculé sur les bénéfices tirés des opérations pétrolières. Les modalités de calcul sont fixées dans les contrats. Ces prélèvements sont payés par les titulaires des contrats de concession. (Art 98 du Code pétrolier)
Frais de Formation	Il s'agit des montants payés par les sociétés pétrolières pour la formation professionnelle dans le domaine pétrolier de ressortissants camerounais de toutes qualifications ne faisant pas partie du personnel desdites sociétés. (Art 12 du Code pétrolier et dispositions du contrat pétrolier). Ces frais sont payés à la SNH-Mandat.
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	Il s'agit des impôts, taxes ou redevances dus à l'occasion du transport des hydrocarbures et dont les modalités sont fixées par un texte spécifique (Art 103 du Code pétrolier). Ces taxes sont payées par les sociétés pétrolières à la SNH-Mandat.
Dividendes payés à la SNH	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières à la SNH-Fonctionnement au titre de la participation détenue par celle-ci dans le capital des dites sociétés.
Dividendes payés à l'Etat	Il s'agit des dividendes payés par les sociétés pétrolières et minières au trésor public au titre de la participation direct de l'Etat dans le capital des dites sociétés. Cette rubrique inclut également les dividendes payés par la SNH Fonctionnement.
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	C'est le montant à payer pour toute demande d'attribution, de renouvellement, de cession ou de transmission de contrats pétroliers et/ou d'autorisation de prospection ou au moment de la demande d'attribution, de renouvellement ou de transfert de titres miniers. Le montant est fixé par la Loi de finances applicable dans l'année considérée et est payé par les sociétés extractives à la DGI ou au Trésor Public (Art.90 du Code pétrolier, Art.90 du Code minier)

Flux de paiement	Définition
Redevance Superficiare	C'est une taxe annuelle sur la superficie versée par les titulaires de contrats pétroliers et d'autorisations y dérivant.
Taxes Ad Valorem	Les substances minières extraites du sol ou du sous-sol national à l'occasion des travaux d'exploitation ou de recherche sont soumises à une taxe proportionnelle à la valeur des produits extraits dite taxe ad valorem. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public (Art. 92 du Code minier).
Taxes à l'extraction	Cette taxe est prélevée à chaque extraction des substances de carrière en fonction des Volumes des matériaux extraits. Cette taxe est payée par les sociétés minières à la DGI ou au Trésor Public. (Art 92 du Code minier)
Droits de passage du pipeline (COTCO)	Il s'agit des droits revenant à l'Etat au titre du passage du brut dans le pipeline Tchad-Cameroun et ce en vertu du contrat portant sur les droits de transit de l'oléoduc tchadien. (Art.3 du décret 2000/465 du 30/06/2000). Ces droits sont payés par la société COTCO à la DGI ou à la DGD.
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	L'impôt sur les sociétés est du à raison des bénéfices nets de l'année. L'IS est payé par les sociétés extractives à la DGI. (Art. 2 CGI, Art.95 Code minier, Art. 93 du Code pétrolier).

Ces flux de paiements sont cohérents avec les règles ITIE et plus particulièrement l'Exigence ITIE 9-d.

### 3.4.4 Autres flux de paiement significatifs

Les autres flux de paiement significatifs, dont la contribution aux revenus du secteur extractif est au-dessus du seuil de matérialité de 50 millions de FCFA, ont été retenus dans le périmètre de conciliation. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	Taxe spéciale au taux global de 15 % sur les revenus servis aux personnes morales ou physiques domiciliées hors du Cameroun, par des entreprises ou établissements situés au Cameroun (Art.225 du CGI).
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation fiscale en vigueur ou à des redressements fiscaux.
Droits de Douane	Ce sont les droits dus sur les importations des équipements et biens autres que ceux pour les besoins d'exploitation ou de production des champs pétroliers. Ces droits doivent inclure toutes les taxes y compris la TVA douanières (Art. 104 à 109 du Code pétrolier et Art. 99 du Code minier).
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions à la législation douanières en vigueur ou à des redressements douaniers.
Autres Pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	Il s'agit des montants versés par les sociétés extractives à la suite d'infractions aux clauses contractuelles dans les contrats pétroliers.
Contributions FNE	Il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.
Contributions CFC (part patronale)	il s'agit de la contribution instituée par la Loi N°90/050 du 19 décembre 1990 modifiant la loi N°77/10 du 13 Juillet 1977 portant institution d'une contribution au Crédit Foncier et fixant la part de cette contribution destinée au Fonds National de l'Emploi.

Afin d'assurer la meilleure couverture de la matérialité de 50 millions de FCFA, une rubrique a été ajoutée au niveau du formulaire de déclaration sous le titre « autres paiements significatifs » :

Flux de paiement	Définition
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	Tous les paiements dont le montant est supérieur à 50 millions que les sociétés extractives auraient pu réaliser au titre des flux de paiement non prévus dans le formulaire de déclaration et/ou à des entités publiques non retenues dans le périmètre de conciliation.

### 3.4.5 Les paiements sociaux

Elles concernent l'ensemble des contributions faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local et du financement des projets sociaux dans le sens de l'Exigence ITIE 9-g.

Les paiements recensés peuvent revêtir un caractère volontaire ou obligatoire de part les contrats miniers/pétroliers en vigueur ou les engagements pris par les sociétés extractives. Sont concernées par cette rubrique entre autres le financement des infrastructures sanitaires, scolaires, routières, maraîchages et celles d'appui aux actions agricoles, les dons et les compensations accordés aux populations.

Conformément aux modalités retenues par le Comité ITIE, ces contributions ont été reportées à titre unilatérale par les sociétés extractives retenues dans le périmètre de conciliation et n'ont pas donc fait l'objet de conciliation dans le cadre du présent rapport. Il s'agit de :

Flux de paiement	Définition
Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Ces flux concernent l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local.
Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Ces flux concernent l'ensemble des contributions obligatoires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local en vertu des conventions conclues ou des engagements pris envers les localités et communes.

### 3.4.6 Les paiements infranationaux

Conformément à l'Article 89 du Code minier, les populations affectées par une exploitation minière ont droit à une compensation. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Le taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :

- 10% de ces taxes sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et
- 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes ainsi que le processus de leur rétrocession aux régions révèle que :

- les entités déclarantes procèdent au paiement de ces taxes directement à la DGI ou au Trésor Public qui procèdent à l'imputation comptable de ces quoteparts dans les comptes des bénéficiaires qui sont par la suite mises à la disposition des communes et mairies par le Trésor Public ; et
- l'affectation de ces revenus dans le budget des collectivités locales et des mairies ne se fait pas par nature et par société, mais de manière agrégée.

Il ressort de ces constats que la conciliation des transferts au titre des paiements infranationaux s'avère techniquement non réalisable.



De ce fait, ces paiements n'ont pas été pris en considération dans le périmètre de conciliation. Néanmoins et conformément au pourcentage d'affectation définis par la loi et sur la base des déclarations de la DGI et la DGT concernant la taxe à l'extraction et la taxe ad valorem, les transferts théoriques aux régions s'élèvent à un montant de 44 491 757 FCFA soit 0,5% du total des revenus provenant du secteur minier.

### 3.4.7 Les flux de paiements exclus du Référentiel ITIE

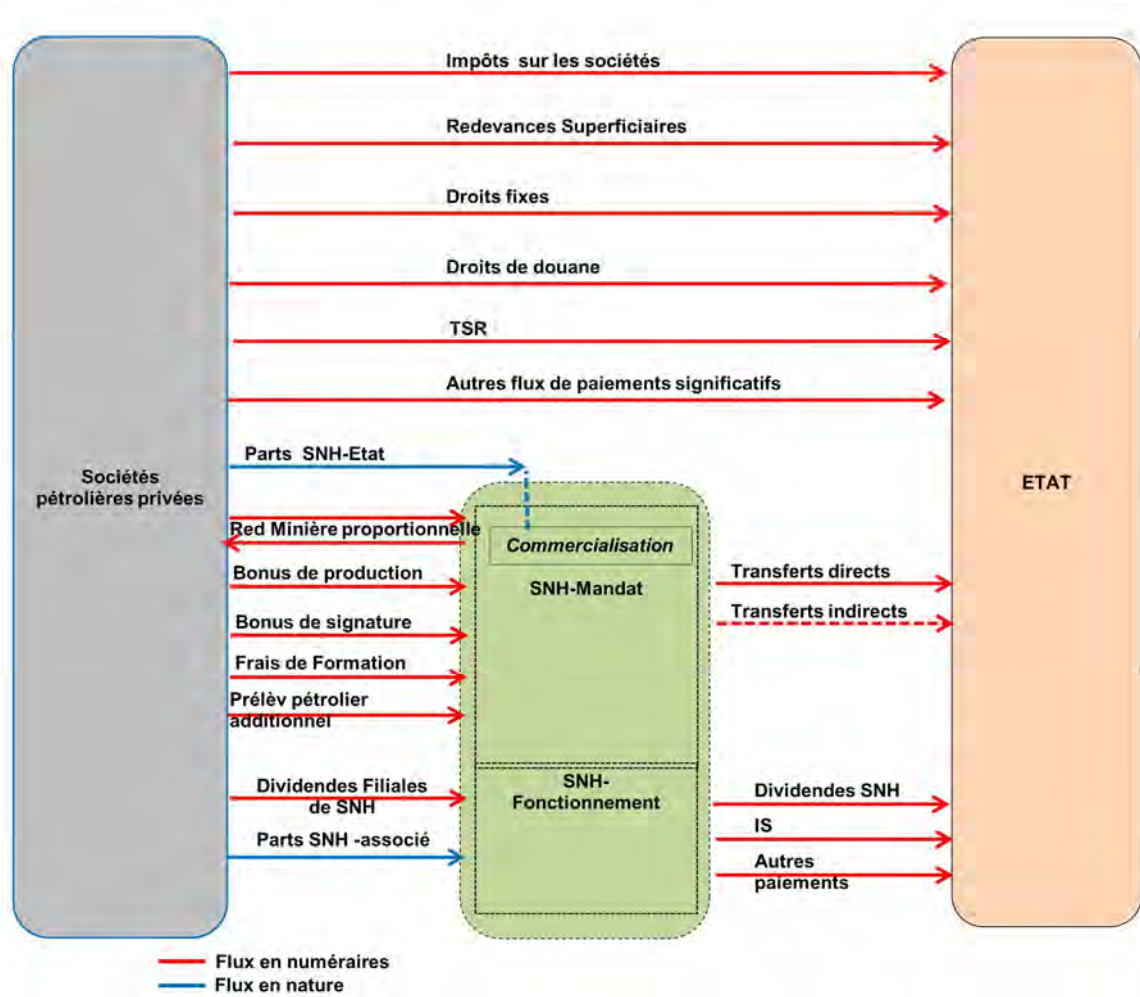
Les flux de paiement exclus du Référentiel ITIE correspondent aux flux dont la contribution aux revenus du secteur extractif se trouve au-dessous du seuil de matérialité de 50 millions de FCFA et aux flux exclus de part leur nature par le Livre source de l'ITIE.

Flux de paiement	Définition
TVA (hors TVA douanière)	Conformément aux Articles 4 à 6 du Décret n° 2001-522 du 19 octobre 2001 fixant les modalités d'application de la TVA au secteur pétrolier, toutes les opérations liées à l'activité d'exploration et d'exploitation pétrolière sont en franchise de TVA à l'exception des opérations prévues par l'Article 6 et qui concernent des opérations non liés directement aux activités d'exploration et d'exploitation des champs pétroliers. (Art 99 du Code Pétrolier). Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP)	Il correspond à la retenue à la source opérée par l'employeur sur les salaires versés. Ce flux de paiement est exclu conformément à la préconisation 17a du Livre Source ITIE.
Taxe Communales	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.
Impôts fonciers & taxes annexes	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.
FEICOM	Total de contribution de cette taxe est inférieur au seuil de matérialité de 50 millions FCFA sur la base de l'étude de cadrage.

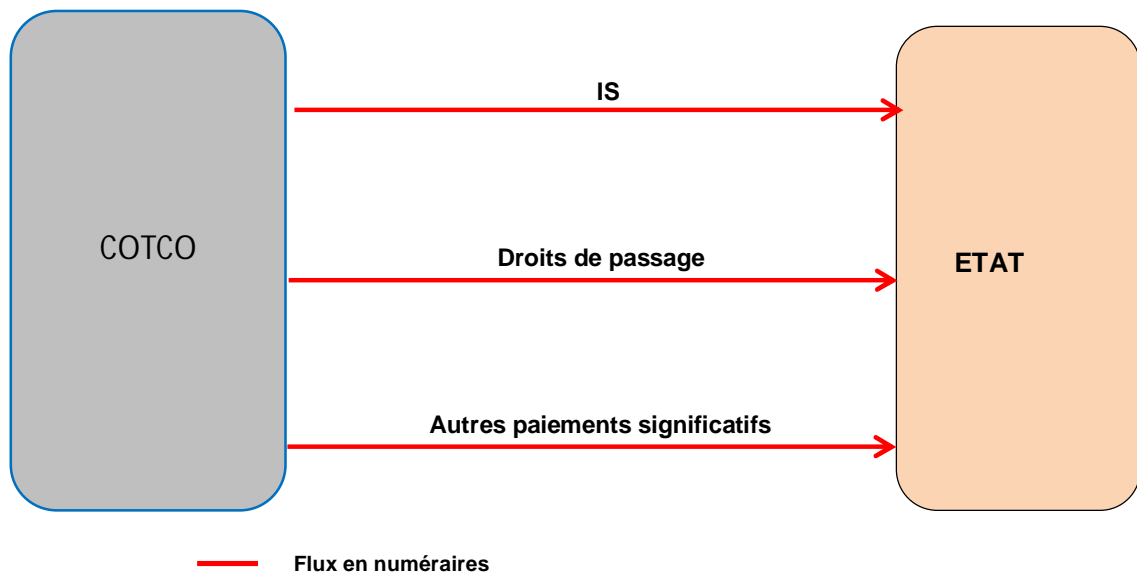


### 3.5 Schéma de circulation des flux

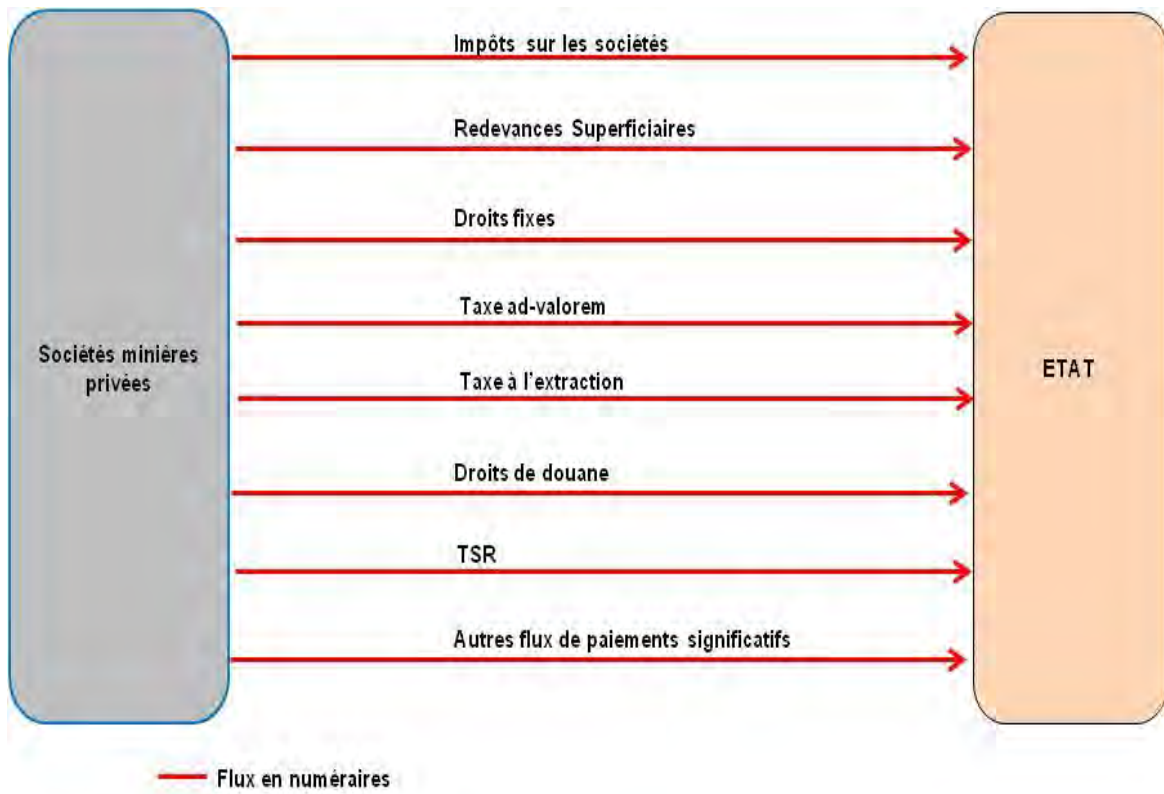
#### 3.5.1 Dans le secteur des Hydrocarbures



#### 3.5.2 Dans le secteur du transport pétrolier



### 3.5.3 Secteur minier



## 4. RESULTATS DES TRAVAUX

Nous présentons ci-dessous le résultat détaillé des travaux de conciliation ainsi que les écarts relevés entre les montants et volumes reportés par les sociétés extractives et les montants et volumes déclarés par les administrations publiques.

Nous avons mis en exergue les montants initiaux reportés, les ajustements opérés suite aux travaux de conciliation ainsi que les montants finaux et les écarts définitifs non conciliés.

### 4.1 Tableaux de conciliation par société extractive

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous un sommaire des différences entre les flux de paiement reportés par les sociétés et les flux d'avantage reçus reportés par les différents organismes et administration de l'Etat. Ces tableaux ne concernent que les flux retenus dans le périmètre de conciliation et n'incluent pas les flux reportés unilatéralement par les parties déclarantes.

Ces tableaux incluent les chiffres consolidés à partir des déclarations de chacune des sociétés extractives et des déclarations des administrations publiques, les ajustements effectués par nos soins sur la base des travaux de conciliation et les écarts résiduels non conciliés. Les fiches de conciliation détaillées pour chaque société sont présentées en Annexe 4.

La conciliation des flux de paiement en nature se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en bbl)			Ajustements (en bbl)			Montant final (en bbl)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Perenco Cameroon	1 760 559	1 760 567	(8)	-	-	-	1 760 559	1 760 567	(8)
Total Exploration Production Cameroun	11 955 476	11 955 474	2	-	-	-	11 955 476	11 955 474	2
Pecten Cameroun Company	4 267 121	4 267 120	1	-	-	-	4 267 121	4 267 120	1
<b>Total (en bbl)</b>	<b>17 983 156</b>	<b>17 983 161</b>	<b>(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>17 983 156</b>	<b>17 983 161</b>	<b>(5)</b>

La conciliation des flux de paiement en numéraire se détaille comme suit :

Société (en FCFA)	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Geovic Cameroon Plc	81 791 593	76 361 420	5 430 173	(11 592)	820 594	(832 186)	81 780 001	77 182 014	4 597 987
RAZEL	86 661 871	830 952 856	(744 290 985)	-	(744 290 985)	744 290 985	86 661 871	86 661 871	-
CIMENCAM	85 930 656	14 122 902 620	(14 036 971 964)	-	(14 036 971 964)	14 036 971 964	85 930 656	85 930 656	-
C&K Mining	23 233 404	169 583 384	(146 349 980)	9 995 085	(135 985 015)	145 980 100	33 228 489	33 598 369	(369 880)
<b>Total Secteur Minier</b>	<b>277 617 524</b>	<b>15 199 800 280</b>	<b>(14 922 182 756)</b>	<b>9 983 493</b>	<b>(14 916 427 370)</b>	<b>14 926 410 863</b>	<b>287 601 017</b>	<b>283 372 910</b>	<b>4 228 107</b>
SNH-Fonctionnement	18 333 486 803	17 921 797 047	411 689 756	(378 750 000)	7 761 360	(386 511 360)	17 954 736 803	17 929 558 407	25 178 396
Perenco Cameroon	9 496 198 451	9 568 831 779	(72 633 328)	400 000	10 387 757	(9 987 757)	9 496 598 451	9 579 219 536	(82 621 086)
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	285 407 506	273 217 967	12 189 539	-	6 336 306	(6 336 306)	285 407 506	279 554 273	5 853 233
Total Exploration Production Cameroun	83 040 844 468	83 461 812 937	(420 968 470)	-	-	-	83 040 844 468	83 461 812 937	(420 968 470)
Pecten Cameroun Company	89 492 826 856	89 562 718 774	(69 891 918)	-	21 160 921	(21 160 921)	89 492 826 856	89 583 879 695	(91 052 839)
Addax Petroleum Cameroon Ltd	1 961 385 885	1 967 186 473	(5 800 588)	-	1 535 909	(1 535 909)	1 961 385 885	1 968 722 382	(7 336 497)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	15 691 979 473	14 948 385 803	743 593 670	(743 593 670)	-	(743 593 670)	14 948 385 803	14 948 385 803	-
Euroil Ltd	1 582 218 109	1 568 439 027	13 779 082	-	16 875 796	(16 875 796)	1 582 218 109	1 585 314 823	(3 096 714)
Noble Energy Cameroon Ltd	1 627 287 947	1 583 147 515	44 140 432	-	44 649 294	(44 649 294)	1 627 287 947	1 627 796 809	(508 862)
Murphy Cameroon (Sterling Cameroon Ltd)	12 754 000	-	12 754 000	-	12 754 000	(12 754 000)	12 754 000	12 754 000	-
Rodeo Development Ltd	17 573 784	18 904 705	(1 330 921)	-	-	-	17 573 784	18 904 705	(1 330 921)

Société (en FCFA)	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
Kosmos Energy Cameroon Inc	19 465 526	18 626 012	839 514	-	-	-	19 465 526	18 626 012	839 514
Glencore Exploration Camroon Ltd	1 374 238 108	1 374 238 108	-	-	-	-	1 374 238 108	1 374 238 108	-
Yan Chang Logone Development Company SA	842 885 500	842 885 500	-	-	-	-	842 885 500	842 885 500	-
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>	<b>223 778 552 415</b>	<b>223 110 191 647</b>	<b>668 360 767</b>	<b>(1 121 943 670)</b>	<b>121 461 343</b>	<b>(1 243 405 013)</b>	<b>222 656 608 745</b>	<b>223 231 652 991</b>	<b>(575 044 245)</b>
COTCO	15 326 121 294	17 622 865 656	(2 296 744 361)	1 868 163 084	-	1 868 163 084	17 194 284 379	17 622 865 656	(428 581 277)
<b>Total Secteur du Transport Pétrolier</b>	<b>15 326 121 294</b>	<b>17 622 865 656</b>	<b>(2 296 744 361)</b>	<b>1 868 163 084</b>	<b>-</b>	<b>1 868 163 084</b>	<b>17 194 284 379</b>	<b>17 622 865 656</b>	<b>(428 581 277)</b>
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>239 382 291 234</b>	<b>255 932 857 583</b>	<b>(16 550 566 349)</b>	<b>756 202 908</b>	<b>(14 794 966 026)</b>	<b>15 551 168 934</b>	<b>240 138 494 141</b>	<b>241 137 891 557</b>	<b>(999 397 416)</b>

La conciliation des parts d'huile de l'Etat commercialisées se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en bbl)			Ajustements (en bbl)			Montant final (en bbl)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
SNH Mandat	18 141 322	18 080 673	60 649	-	60 649	(60 649)	18 141 322	18 141 322	-
<b>Total (en bbl)</b>	<b>18 141 322</b>	<b>18 080 673</b>	<b>60 649</b>	<b>-</b>	<b>60 649</b>	<b>(60 649)</b>	<b>18 141 322</b>	<b>18 141 322</b>	<b>-</b>

La conciliation des transferts effectués par la SNH mandat au trésor public se détaille comme suit :

Société	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence	Société	DGTFCM	Différence
SNH Mandat	332 188 565 768	318 528 286 705	13 660 279 063	-	13 660 279 063	(13 660 279 063)	332 188 565 768	332 188 565 768	-
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>318 528 286 705</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>-</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>(13 660 279 063)</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>-</b>

Pour les autres paiements significatifs, le montant reporté par les sociétés extractives pour un montant de 4 826 719 693 FCFA a fait l'objet d'un ajustement d'un montant de 4 172 620 952 FCFA. Le détail par société de ces montants se présente comme suit:

Société	Déclaration sociétés (en FCFA)		
	Initial	Ajustement	Final
C&K Mining	12 575 266	(12 575 266)	-
<b>Total Secteur Minier</b>	<b>12 575 266</b>	<b>(12 575 266)</b>	<b>-</b>
SNH-Fonctionnement	-	378 750 000	378 750 000
Perenco Cameroon	332 573 612	(294 943 908)	37 629 704
Total Exploration Production Cameroun	2 375 688 694	(2 375 688 694)	-
Addax Petroleum Cameroon Ltd	27 920 984	-	27 920 984
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>	<b>2 736 183 290</b>	<b>(2 291 882 602)</b>	<b>444 300 688</b>
Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)	2 077 961 137	(1 868 163 084)	209 798 053
<b>Total Secteur du Transport Pétrolier</b>	<b>2 077 961 137</b>	<b>(1 868 163 084)</b>	<b>209 798 053</b>
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>4 826 719 693</b>	<b>(4 172 620 952)</b>	<b>654 098 741</b>

Les détails des ajustements opérés et du montant final par nature de flux sont présentés dans la section 4.4 du présent rapport.

## 4.2 Tableaux de conciliation par nature de flux de paiement

Nous présentons dans le tableau ci-dessous les flux de paiement (hors ceux reportés unilatéralement) reportés par les administrations et les sociétés extractives après avoir tenu compte des ajustements.

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Transferts SNH-Mandat au Trésor</b>									
Transferts directs au Trésor Public par la SNH	221 622 000 000	221 622 000 000	-	-	-	-	221 622 000 000	221 622 000 000	-
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	110 566 565 768	96 906 286 705	13 660 279 063	-	13 660 279 063	(13 660 279 063)	110 566 565 768	110 566 565 768	-
<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH (en FCFA)</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>318 528 286 705</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>-</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>(13 660 279 063)</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>332 188 565 768</b>	<b>-</b>

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>									
Redevance Minière Proportionnelle	7 320 110 689	7 320 110 689	-	-	-	-	7 320 110 689	7 320 110 689	-
Redevance Proportionnelle à la Production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Redevance Minière Négative	(24 975 126 165)	(25 718 719 834)	743 593 670	(743 593 670)	-	(743 593 670)	(25 718 719 834)	(25 718 719 834)	-
Bonus de signature	5 783 901 475	5 783 901 475	-	-	-	-	5 783 901 475	5 783 901 475	-
Bonus de Production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prélèvement pétrolier additionnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais de Formation	421 801 659	397 158 973	24 642 685	-	24 642 689	(24 642 689)	421 801 659	421 801 662	(3)
Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes Filiales SNH	7 594 468 912	15 789 397 734	(8 194 928 822)	8 203 684 284	8 755 462	8 194 928 822	15 798 153 196	15 798 153 196	-
<b>Total paiements perçus par la SNH (en FCFA)</b>	<b>(3 854 843 430)</b>	<b>3 571 849 036</b>	<b>(7 426 692 467)</b>	<b>7 460 090 615</b>	<b>33 398 151</b>	<b>7 426 692 463</b>	<b>3 605 247 184</b>	<b>3 605 247 188</b>	<b>(3)</b>

Flux de paiement	Montant initial (en FCFA)			Ajustements (en FCFA)			Montant final (en FCFA)		
	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence	Société	Gouvernement	Différence
<b>Paiements direct à l'Etat</b>									
Dividendes SNH	-	2 087 500 000	(2 087 500 000)	2 121 250 000	-	2 121 250 000	2 121 250 000	2 087 500 000	33 750 000
Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	203 396 602 654	199 859 581 124	3 537 021 530	(1 766 481 502)	1 770 540 028	(3 537 021 530)	201 630 121 152	201 630 121 152	-
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	303 549 500	145 178 685	158 370 815	(154 049 500)	4 491 315	(158 540 815)	149 500 000	149 670 000	(170 000)
Redevance Superficiare	283 711 980	406 893 825	(123 181 845)	158 049 500	35 104 114	122 945 386	441 761 480	441 997 939	(236 459)
Taxes Ad Valorem	17 730 810	9 199 260	8 531 550	-	8 531 430	(8 531 430)	17 730 810	17 730 690	120
Taxes à l'extraction	160 186 338	109 962 848	50 223 490	50 000	50 273 490	(50 223 490)	160 236 338	160 236 338	-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	15 958 094 945	14 981 965 253	976 129 692	(943 021 368)	25 880 482	(968 901 850)	15 015 073 577	15 007 845 735	7 227 842
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	502 606 966	4 980 824 491	(4 478 217 525)	2 709 902 870	(1 768 314 655)	4 478 217 525	3 212 509 836	3 212 509 836	-
Droits de Douane	4 898 724 822	20 634 607 552	(15 735 882 730)	9 414 124	(14 687 783 943)	14 697 198 067	4 908 138 946	5 946 823 609	(1 038 684 663)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	-	302 976 318	(302 976 318)	-	(301 200 000)	301 200 000	-	1 776 318	(1 776 318)
Autres Pénalités de non-exécution des programmes d'exploration/production	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits de passage du pipeline (COTCO)	8 344 167 828	8 344 167 828	-	-	-	-	8 344 167 828	8 344 167 828	-
Dividendes versés à l'Etat	8 835 521 200	-	8 835 521 200	(8 835 521 200)	-	(8 835 521 200)	-	-	-
Contributions FNE	215 051 322	199 413 145	15 638 177	(1 962 880)	13 479 411	(15 442 291)	213 088 442	212 892 556	195 886
Contributions CFC (part patronale)	321 186 299	298 738 218	22 448 081	(1 517 751)	20 634 150	(22 151 901)	319 668 548	319 372 368	296 180
<b>Total paiements directs en numéraire (en FCFA)</b>	<b>243 237 134 664</b>	<b>252 361 008 547</b>	<b>(9 123 873 883)</b>	<b>(6 703 887 707)</b>	<b>(14 828 364 178)</b>	<b>8 124 476 471</b>	<b>236 533 246 957</b>	<b>237 532 644 369</b>	<b>(999 397 412)</b>

Les écarts résiduels non ajustés sont expliqués dans la Section 5.



Pour les autres paiements significatifs, le montant reporté par les sociétés extractives pour un montant de 4 826 719 693 FCFA a fait l'objet d'un ajustement d'un montant de 4 172 620 952 FCFA:

Flux de paiement	Montant (en FCFA)		
	Initial	Ajustement	Final
<b>Paiements direct à l'Etat</b>			
Autres paiements significatifs versés à l'Etat (sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	4 826 719 693	(4 172 620 952)	654 098 741
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>4 826 719 693</b>	<b>(4 172 620 952)</b>	<b>654 098 741</b>

## 4.3 Les ajustements

### 4.3.1 Pour les sociétés extractives

Les ajustements opérés sur les déclarations des sociétés extractives ont été réalisés sur la base des instructions de reporting ou sur la base d'une confirmation de la part des sociétés et/ou des administrations publiques et sur la base des justificatifs lorsque cela est jugé nécessaire. Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

#### Pour les flux de paiement en numéraire

Ajustements sur déclarations des sociétés	Montant (FCFA)
Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert (a)	(2 683 219 460)
Taxe payée/encaissée mais non reportée (b)	(730 129 546)
Taxe payée mais en dehors de la période couverte (c)	(3 469 039)
Montant de la taxe incorrectement reporté (d)	400 000
<b>Total des ajustements sur les montants initialement reportés</b>	<b>(3 416 418 045)</b>

- (a) La plupart des ajustements opérés sur les déclarations des sociétés provient des montants reportés par certaines sociétés au niveau de la rubrique « Autres paiements significatifs versés à l'Etat » mais qui se trouvent en dehors du Référentiel ITIE en raison de leurs nature, nous présentons dans le tableau suivant le détail des principaux ajustements opérés par société et par nature de taxe :

Société	Taxe hors du périmètre de réconciliation	Montant (FCFA)
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	(2 317 110 664)
Perenco Cameroon	IRPP	(272 219 176)
Total Exploration Production Cameroun	TVA	(58 578 030)
C&K Mining	Cotisation sociale (CNPS)	(12 575 266)
<b>Total des paiements</b>		<b>(2 660 483 136)</b>

- (b) Il s'agit des flux de paiement décaissés/encaissés par certaines sociétés extractives mais qui n'ont pas été reportés dans leurs déclarations. Le détail de ces ajustements par société et par flux de paiement est présenté dans le tableau suivant :

Société	Nature de la taxe	Paiements non reportés (FCFA)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	Redevance Minière Négative	(743 593 670)
C&K Mining	Droits de Douane	9 414 124
C&K Mining	Droits Fixes	4 000 000
C&K Mining	Taxe à l'extraction	50 000
<b>Total</b>		<b>(730 129 546)</b>

L'ajustement opéré au niveau de la société Mobil Producing Cameroon Limited Inc au titre de la Redevance Minière Négative pour un montant de 743 593 670 FCFA a été réalisé sur la base des ordres de virements qui nous ont communiqués par la SNH, ces ordres de virement se détaillent comme suit :

Date	Virement bancaire	Montant en USD	Cours *	Montant en FCFA
27/02/2009	Réf 0218	200 678	518,79	104 109 388
15/04/2009	Réf 0482	200 678	497,96	99 928 570
15/04/2009	Réf 0484	1 083 542	497,95	539 555 712
<b>Total</b>		<b>1 484 897</b>		<b>743 593 670</b>

(\*) Cours publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int>)

- (c) Il s'agit des flux de paiement reportés mais qui ont été opérés hors de la période de conciliation à savoir avant le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou après le 31 décembre 2009. Cet ajustement correspond à des contributions FNE et CFC (part patronale) reportées hors période de réconciliation par la société C&K Mining respectivement pour 1 958 244 FCFA et 1 510 795 FCFA.
- (d) Il s'agit des écarts relevés entre le montant reporté par les sociétés extractives et les paiements effectifs. Les ajustements ont été réalisés sur la base des copies de quittance et/ou de la confirmation des sociétés concernées. L'ajustement en question correspond à la différence entre le montant reporté par la société Perenco Cameroun au titre la TSR du mois de juin et le montant de la quittance correspondante.

Les ajustements opérés par société se détaillent comme suit :

Société	Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert	Taxe payée mais non reportée	Taxe payée mais en dehors de la période couverte	Montant de la taxe incorrect. reporté	Total ajustements des sociétés
Total Exploration Production Cameroun	(2 375 688 694)	-	-	-	(2 375 688 694)
Mobil Producing Cameroon Limited	-	(743 593 670)	-	-	(743 593 670)
Perenco Cameroon	(294 943 908)	-	-	400 000	(294 543 908)
C&K Mining	(12 575 266)	13 464 124	(3 469 039)	-	(2 580 181)
Geovic Cameroon Plc	(11 592)	-	-	-	(11 592)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(2 683 219 460)</b>	<b>(730 129 546)</b>	<b>(3 469 039)</b>	<b>400 000</b>	<b>(3 416 418 045)</b>

Les ajustements opérés par flux de paiement se détaillent comme suit :

Flux de paiement	Taxe payée mais en dehors du périmètre couvert	Taxe payée mais non reportée	Taxe payée mais en dehors de la période couverte	Montant de la taxe incorrect. reporté	Total ajustements des sociétés
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>					
Redevance Proportionnelle à la Prod.	-	(743 593 670)	-	-	(743 593 670)
<b>Paiements direct à l'Etat</b>					
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouv. de permis)	-	4 000 000	-	-	4 000 000
Taxes à l'extraction	-	50 000	-	-	50 000
Taxe Spéciale sur les Revenus	-	-	-	400 000	400 000
Droits de Douane	-	9 414 124	-	-	9 414 124
Contributions FNE	(4 636)	-	(1 958 244)	-	(1 962 880)
Contributions CFC (patronale)	(6 956)	-	(1 510 795)	-	(1 517 751)
Autres paiements significatifs versés à l'Etat	(2 683 207 868)	-	-	-	(2 683 207 868)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(2 683 219 460)</b>	<b>(730 129 546)</b>	<b>(3 469 039)</b>	<b>400 000</b>	<b>(3 416 418 045)</b>

### **Pour les flux de paiement en nature**

Pour les flux de paiement en nature aucun ajustement n'a été opéré au niveau des déclarations des entreprises extractives.

#### **4.3.2 Pour l'Etat**

Les ajustements opérés sur les déclarations des administrations publiques ont été réalisés sur la base d'une confirmation de la part des sociétés extractives et/ou des administrations publiques concernées et sur la base des justificatifs lorsque cela a été jugé nécessaire. Ces ajustements peuvent être résumés comme suit :

### **Pour les flux de paiement en numéraire**

<b>Ajustements sur déclarations des administrations</b>	<b>Montant total (en FCFA)</b>
Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert (a)	(14 838 383 943)
Taxe perçue mais non reportée (b)	13 852 481 956
Montant de la taxe incorrectement reporté (c)	(148 784 977)
<b>Total des ajustements (en FCFA)</b>	<b>(1 134 686 963)</b>

a) Il s'agit des droits de douane et des redressements douaniers déclarés par la DGD comme décrit dans le tableau ci-après :

<b>Société</b>	<b>Taxe hors champs</b>	<b>Montant (en FCFA)</b>
CIMENCAM	Droits de Douane	(13 905 119 124)
CIMENCAM	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(150 600 000)
RAZEL	Droits de Douane	(782 664 819)
<b>Total</b>		<b>(14 838 383 943)</b>

Conformément aux instructions de reporting, les paiements de droit commun, y compris les droits de douane, ne doivent pas être reportés pour les deux sociétés CIMECAM et RAZEL pour lesquelles l'activité extractive constitue une activité secondaire.

b) Ces ajustements proviennent des flux de paiement non reportés par la DGT, la DGI et la SNH Mandat. La liste détaillée de ces ajustements a été communiquée aux entités concernées pour confirmation et justification ainsi qu'aux sociétés concernées pour l'obtention des justificatifs de paiements. Ces ajustements se détaillent comme suit :

<b>Flux/Administration</b>	<b>DGI/DGE</b>	<b>DGT/CFM</b>	<b>SNH MANDAT</b>	<b>Total des ajustements (en FCFA)</b>
Contributions CFC (part patronale)	14 955 355	-	-	14 955 355
Contributions FNE	9 969 995	-	-	9 969 995
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	22 906 189	-	-	22 906 189
Frais de Formation		-	33 014 988	33 014 988
Redevance Superficiare	28 979 000	-	-	28 979 000
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	2 225 373	-	-	2 225 373
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	17 565 083	-	-	17 565 083
Taxes à l'extraction	44 004 315	-	-	44 004 315
Taxes Ad Valorem	12 144 920	-	-	12 144 920
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	-	13 666 716 738	-	13 666 716 738
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>152 750 230</b>	<b>13 666 716 738</b>	<b>33 014 988</b>	<b>13 852 481 956</b>

Les ajustements opérés s'analysent comme suit :

- Les ajustements correspondent essentiellement aux transferts indirects reportés par la SNH et non reportés par la DGTCFM pour un montant total de **13 666 716 738 FCFA**. Ces transferts se rapportent aux interventions directes du mois de décembre 2009 qui n'ont été approuvés que le 12/01/2010 et par suite reportés par la DGTCFM en 2010. Selon les explications fournies par la DGTCFM, les interventions directes effectuées par la SNH ne sont comptabilisées au niveau du Trésor qu'après émission du bon d'engagement de couverture de ces dépenses par la Direction Générale du Budget, c'est ce qui explique le décalage entre la DGTCFM et la SNH. La contrevaletur de ces interventions directes étant mise à la disposition du Trésor et décaissée par la SNH en 2009, nous avons procédé à l'ajustement de la déclaration de la DGTCFFM en conséquence.

- Les autres ajustements correspondent à des omissions qui nous ont été confirmées par la DGI et la SNH sur la base des pièces justificatives fournies par les sociétés extractives.

- c) Il s'agit d'écarts relevés entre le montant reporté par l'administration et les paiements effectifs perçus. Les ajustements ont été opérés sur la base des copies de quittance et/ou de la confirmation de l'administration concernée. Ces ajustements correspondent essentiellement à des Redressements Douaniers repris par erreur par la DGD au niveau du formulaire de déclaration de C&K Mining pour un montant de 150 600 000 FCFA.

Les ajustements opérés par administration se détaillent comme suit :

*en FCFA*

Société	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des administrations
SNH-Mandat	-	33 014 988	-	33 014 988
Direction Générale des Impôts (DGI)	-	152 750 230	7 869 535	160 619 765
Direction Générale du Trésor, de la Coopération Financière et Monétaire (DGTCFM)	-	13 666 716 738	(6 437 675)	13 660 279 063
Direction Générale des Douanes (DGD)	(14 838 383 943)	-	(150 600 000)	(14 988 983 943)
SNH-Fonctionnement	-	-	383 163	383 163
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(14 838 383 943)</b>	<b>13 852 481 956</b>	<b>(148 784 977)</b>	<b>(1 134 686 963)</b>

Les ajustements opérés par taxe se détaillent comme suit :

Flux de paiement	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des sociétés (en FCFA)
<b>Transferts SNH-Mandat au Trésor</b>				
Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	-	13 666 716 738	(6 437 675)	13 660 279 063
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>-</b>	<b>13 666 716 738</b>	<b>(6 437 675)</b>	<b>13 660 279 063</b>

Flux de paiement	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des sociétés (en FCFA)
<b>Flux perçus par SNH-Mandat</b>				
Frais de Formation	-	33 014 988	-	33 014 988
Dividendes Filiales SNH	-	-	383 163	383 163
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>-</b>	<b>33 014 988</b>	<b>383 163</b>	<b>33 398 151</b>

Flux de paiement	Taxe perçue mais en dehors du périmètre couvert	Taxe perçue mais non reportée	Montant de la taxe incorrectement reporté	Total ajustements des sociétés (en FCFA)
<b>Paievements direct à l'Etat</b>				
Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)		22 906 189	(5 508 685)	17 397 504
Redevance Superficiare		28 979 000	(6 781 075)	22 197 925
Taxes Ad Valorem		12 144 920	(3 613 490)	8 531 430
Taxes à l'extraction		44 004 315	6 269 175	50 273 490
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)		17 565 083	8 315 399	25 880 482
Redressements fiscaux/amendes et pénalités		2 225 373		2 225 373
Droits de Douane	(14 687 783 943)			(14 687 783 943)
Redressements Douaniers/amendes et pénalités	(150 600 000)		(150 600 000)	(301 200 000)
Contributions FNE		9 969 995	3 509 416	13 479 411
Contributions CFC (part patronale)		14 955 355	5 678 795	20 634 150
<b>Total en (FCFA)</b>	<b>(14 838 383 943)</b>	<b>152 750 230</b>	<b>(142 730 465)</b>	<b>(14 828 364 178)</b>

### Pour les flux de paiement en nature

Seul un ajustement a été opéré au niveau de la déclaration de la DMG au titre des parts d'huile commercialisés par la SNH :

Flux de paiement (en bbl)	Quote-part de Production de l'Etat perçue non reportée (a)	Quote-part de Production de l'Etat perçue en dehors de la période de conciliation (b)	Quotepart de production incorrectement reportée	Total ajustements des sociétés
<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>				
Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	2 146 394	(2 089 745)	4 000	<b>60 649</b>
<b>Total (en bbl)</b>	<b>2 146 394</b>	<b>(2 089 745)</b>	<b>4 000</b>	<b>60 649</b>

- (a) Il s'agit des prélèvements réalisés fin 2008 et encaissés début 2009. Ces prélèvements n'ont pas été pris en compte par la DMG.
- (b) Il s'agit des prélèvements réalisés à la fin de l'année 2009 et encaissés début 2010 et qui ont été reportés par erreur par la DMG.

## **4.4 Flux de paiement déclarés unilatéralement**

Les flux de paiement déclarés unilatéralement dans le cadre du présent rapport couvrent les autres paiements significatifs versés à l'état, les transferts effectués au titre des projets sociaux volontaires ou prévus par des conventions et les revenus provenant des sociétés minières non retenues dans le périmètre de conciliation. Ces derniers sont reportés unilatéralement par l'Etat alors que les deux premiers sont reportés unilatéralement par les sociétés extractives.

#### 4.4.1 Autres flux significatifs

Le total des autres paiements significatifs versés à l'état s'élève après ajustements à **654 098 741 FCFA**. Ces paiements se détaillent comme suit :

Société	Taxe	Administration	Initial	Ajustements (*)	Final
C&K Mining	Cotisation sociale	CNPS	12 575 266	(12 575 266)	-
Perenco Cameroon	IRPP	DGE	272 219 176	(272 219 176)	-
Perenco Cameroon	Précompte Loyers	DGE	3 096 000	(3 096 000)	-
Perenco Cameroon	IRVM	DGE	4 184 381	(4 184 381)	-
Perenco Cameroon	TVA	DGE	930 839	(930 839)	-
Perenco Cameroon	CFC	DGE	14 513 512	(14 513 512)	-
Perenco Cameroon	RAV	CRTV	11 080 550	-	11 080 550
Perenco Cameroon	FEICOM	FEICOM	20 483 855	-	20 483 855
Perenco Cameroon	Taxe Communale	Recev Municipal	6 065 299	-	6 065 299
Total Exploration Production Cameroun	TVA	DGE	58 578 030	(58 578 030)	-
Total Exploration Production Cameroun	IRPP	DGE	2 317 110 664	(2 317 110 664)	-
COTCO	CAC sur IRPP	FEICOM	136 846 195	-	136 846 195
COTCO	Inspections MINMINDT	AIR MINMINDT	72 951 858	-	72 951 858
COTCO	Dividendes Filiales SNH	SNH Fonctionnement	1 868 163 084	(1 868 163 084)	-
SNH-Fonctionnement	Impôt sur les revenus de capitaux mobiliers	DGI	378 750 000	-	378 750 000
Addax Petroleum Cameroon Ltd	Vente de données géologiques	SNH-Mandat	27 920 984	-	27 920 984
<b>Total (en FCFA)</b>			<b>4 826 719 693</b>	<b>(4 172 620 952)</b>	<b>654 098 741</b>

(\*) Les flux de paiement qui sont exclus de part leur nature de Référentiel ITIE ont fait l'objet d'un ajustement pour les besoins de la détermination des revenus du secteur extractif.

#### 4.4.2 Paiements sociaux

Les transferts reportés par les sociétés extractives au titre des projets sociaux volontaires et au titre des projets sociaux prévus par des conventions s'élèvent respectivement à **37 158 117 FCFA** et **82 777 476 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Société	Nature	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	Transferts au titre des projets sociaux prévus par des conventions	Total
CIMENCAM	Contribution au développement Local (Mairie de Mombo)	33 718 317	-	33 718 317
<b>Total Secteur Minier</b>		<b>33 718 317</b>	<b>-</b>	<b>33 718 317</b>
Kosmos Energy Cameroon Inc	Contribution au développement Local	3 439 800	-	3 439 800
	Frais de formation	-	1 362 300	1 362 300
	Frais de formation (179 365 USD) *	-	81 415 176	81 415 176
<b>Total Secteur des Hydrocarbures</b>		<b>3 439 800</b>	<b>82 777 476</b>	<b>86 217 276</b>
<b>Total (en FCFA)</b>		<b>37 158 117</b>	<b>82 777 476</b>	<b>119 935 593</b>

\* Ces transferts reportés en USD ont été convertis en FCFA en appliquant le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<http://www.beac.int/>)

#### 4.4.3 Revenus du Secteur minier

Les flux de paiement reportés par les administrations publiques au titre des revenus perçus des sociétés du secteur minier non pris en compte dans le périmètre de conciliation s'élèvent à un montant de **9 242 044 569 FCFA** dont le détail par société se présente comme suit :

Société	Montant en FCFA
FOKOU FOBERD	4 375 468 335
BUNS	1 150 123 142
CRBCCO SARL	942 868 143
DTP/TERRASSEMENT	941 214 372
SOGEA SATOM	826 205 437
ARAB CONTRACTOR	390 554 281
MAG-SARL	259 024 571
KETCH	183 774 431
MEGA URANIUM CORPORATION CAMEROON PLC	40 926 400
PANTECHNIKI	36 102 167
CAM IRON	23 182 383
GREEN VALLEY ENTREPRISE	18 299 360
CAMEROON ALUMINA LTD	10 411 125
NEO – TP	9 138 027
CAMINEX	8 964 200
CARRIERES DU MOUNGO	7 063 171
GOLDEX	5 031 195
DEKO & CIE	4 560 000
AFRICAN AURA RESOURCES	3 398 909
FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON	1 835 882
BOCOM PETROLEUM SA	1 649 869
CAMINA SA	829 725
SINOSTEEL CAM SA	796 258
FOTSO MAURICE	433 852
Ets ROCAGLIA	158 754
SICAMINES	30 580
<b>Total</b>	<b>9 242 044 569</b>

## 5. ECARTS DEFINITIFS NON CONCILIES

### Flux de paiement en numéraires

Après ajustement, l'écart résiduel net non concilié sur les flux de paiement en numéraire s'élève à **999 397 416 FCFA** représentant **0,17%** du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat. Cet écart se compose de la somme d'écarts positifs s'élevant à **52 367 007 FCFA** et d'écarts négatifs s'élevant à **1 051 764 423 FCFA** dont le détail se présente comme suit :

Société	Chiffres après ajustements (en FCFA)				
	Sociétés	Etat	Ecarts positifs	Ecarts négatifs	Ecart net
COTCO	17 194 284 379	17 622 865 656	7 324 502	(435 905 779)	(428 581 277)
Total Exploration Production Cameroun	83 040 844 468	83 461 812 937	-	(420 968 470)	(420 968 470)
Pecten Cameroun Company	89 492 826 856	89 583 879 695	-	(91 052 839)	(91 052 839)
Perenco Cameroon	9 496 598 451	9 579 219 536	600	(82 621 686)	(82 621 086)
SNH-Fonctionnement	17 954 736 803	17 929 558 407	33 750 000	(8 571 604)	25 178 396
Addax Petroleum Cameroon Ltd	1 961 385 885	1 968 722 382	5	(7 336 502)	(7 336 497)
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	285 407 506	279 554 273	5 853 234	(1)	5 853 233
Geovic Cameroon Plc	81 780 001	77 182 014	4 597 994	(7)	4 597 987
Euroil	1 582 218 109	1 585 314 823	-	(3 096 714)	(3 096 714)
Rodeo	17 573 784	18 904 705	-	(1 330 921)	(1 330 921)
Kosmos	19 465 526	18 626 012	839 514		839 514
Noble Energy	1 627 287 947	1 627 796 809	1 038	(509 900)	(508 862)
C&K Mining	33 228 489	33 598 369	120	(370 000)	(369 880)
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	14 948 385 803	14 948 385 803	-	-	-
SNH-Mandat	332 188 565 768	332 188 565 768	-	-	-
RAZEL	86 661 871	86 661 871	-	-	-
CIMENCAM	85 930 656	85 930 656	-	-	-
Yan Chang Logone Development Company SA	842 885 500	842 885 500	-	-	-
Murphy	12 754 000	12 754 000	-	-	-
Glencore	1 374 238 108	1 374 238 108	-	-	-
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>572 327 059 909</b>	<b>573 326 457 325</b>	<b>52 367 007</b>	<b>(1 051 764 423)</b>	<b>(999 397 416)</b>



L'origine des écarts positifs et négatifs, représentant respectivement 0,01% et 0,18% du total des paiements en numéraire conciliés reportés par l'Etat, est expliquée dans le tableau ci-dessous :

Société	Ecart (en FCFA)	Origine des écarts (en FCFA)					Ecart non significatif (f)
		Détail par paiement non soumis par la Ste Extractive (a)	Base de déclaration différente (b)	Taxe non reportée par la Ste Extractive (c)	Différence entre la déclaration de l'Etat et la société (d)	Taxe perçue par des entités publiques hors champs de réconciliation (e)	
COTCO	(428 581 277)	-	(435 905 779)	-	7 324 502	-	-
Total Exploration Production Cameroun	(420 968 470)	(420 932 010)	-	-	-	-	(36 460)
Pecten Cameroun Company	(91 052 839)	(91 052 839)	-	-	-	-	-
Perenco Cameroon	(82 621 086)	(82 621 686)	-	-	-	-	600
SNH-Fonctionnement	25 178 396	-	-	(8 571 604)	-	33 750 000	-
Addax Petroleum Cameroon Ltd	(7 336 497)	-	-	(7 336 499)	-	-	2
Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd	5 853 233	5 853 234	-	-	-	-	(1)
Geovic Cameroon Plc	4 597 987	-	4 596 994	-	-	-	993
Euroil	(3 096 714)	-	-	(3 096 714)	-	-	-
Rodeo	(1 330 921)	-	-	-	-	-	(1 330 921)
Kosmos	839 514	-	349 375	-	490 030	-	109
Noble Energy	(508 862)	-	-	(509 900)	-	-	1 038
C&K Mining	(369 880)	-	-	-	-	-	(369 880)
<b>Total (en FCFA)</b>	<b>(999 397 416)</b>	<b>(588 753 301)</b>	<b>(430 959 410)</b>	<b>(19 514 717)</b>	<b>7 814 532</b>	<b>33 750 000</b>	<b>(1 734 519)</b>

(a) Détail par paiement non soumis par la société extractive

Il s'agit des paiements versés à la DGD et qui n'ont pas pu être conciliés en raison de la non communication par les sociétés extractives d'un détail par quittance comme demandé dans les instructions de reporting.

Les sociétés Perenco Cameroon, Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd et Total Exploration Production Cameroun n'ont fourni aucun détail alors que la société Pecten Cameroun Company s'est limitée à un détail mensuel des paiements.

(b) Base de déclaration différente

Une partie de la déclaration de la société COTCO au titre des droits de douane n'a pas été préparée sur la base des quittances. Cette situation ne nous a pas permis de concilier des montants reportés par la société COTCO avec ceux reportés par la DGD.

(c) Taxe non reportée par la société extractive

Il s'agit des flux de paiement au titre des droits de douane reportés par la DGD mais qui n'ont pas été confirmés par les sociétés extractives concernées.

(d) Différence entre déclarations de l'Etat et des sociétés

Les écarts relevés entre les montant des revenus reportés par la DGI et ceux reportés par les sociétés extractives pour un montant net de 7 814 532 FCFA n'ont pas pu être conciliés dans le présent rapport faute d'éléments suffisants pour procéder à leurs ajustements (voir notre recommandation n°1). Ces écarts sont détaillés comme suit :

Société	Taxe	Date	Montant reporté par la société en FCFA	Montant reporté par la DGI en FCFA	Ecart non réconcilié en FCFA
COTCO	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	15-janv-09	107 932 722	100 608 220	7 324 502
Kosmos	Contributions CFC (part patronale)		341 023	46 843	294 180
Kosmos	Contributions FNE		227 079	31 229	195 850
<b>Total (en FCFA)</b>			<b>108 500 824</b>	<b>100 686 292</b>	<b>7 814 532</b>

(e) Taxe perçue par des entités publiques hors champs de réconciliation

Il s'agit de la part des dividendes versés par la SNH à la Communauté Urbaine de Yaoundé et au FEICOM, ces administrations n'ont pas été prises en compte dans le périmètre de conciliation.

(f) Ecarts non significatifs

Il s'agit des écarts non réconciliés dont le montant par société et par ligne est inférieur à 1 million de FCFA.

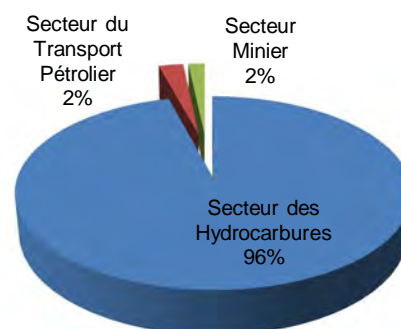
## 6. ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS DU SECTEUR EXTRACTIF COUVERT

Nous présentons dans les tableaux ci-dessous une synthèse des paiements après ajustements, par secteur d'activité, par sociétés extractives et par flux d'avantage rapportés par les démembrements de l'Etat.

### 6.1 Contribution du secteur extractif par activité

Le tableau ci-dessous inclut la contribution des secteurs couverts par le rapport ITIE dans le total des revenus perçus du secteur extractif :

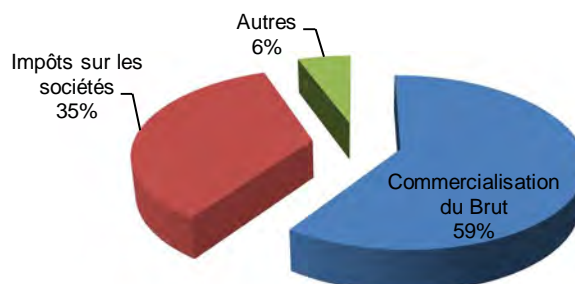
Secteur	Paiements reçus par l'Etat (FCFA)	% du total paiement
Secteur des Hydrocarbures	555 760 705 368	96%
Secteur du Transport Pétrolier	14 417 447 876	2%
Secteur Minier	9 559 135 796	2%
<b>Total</b>	<b>579 737 289 041</b>	



### 6.2 Contribution du secteur extractif par flux de paiement

Le tableau ci-dessous présente la contribution de chaque flux de paiement rapportée au total des revenus du secteur extractif:

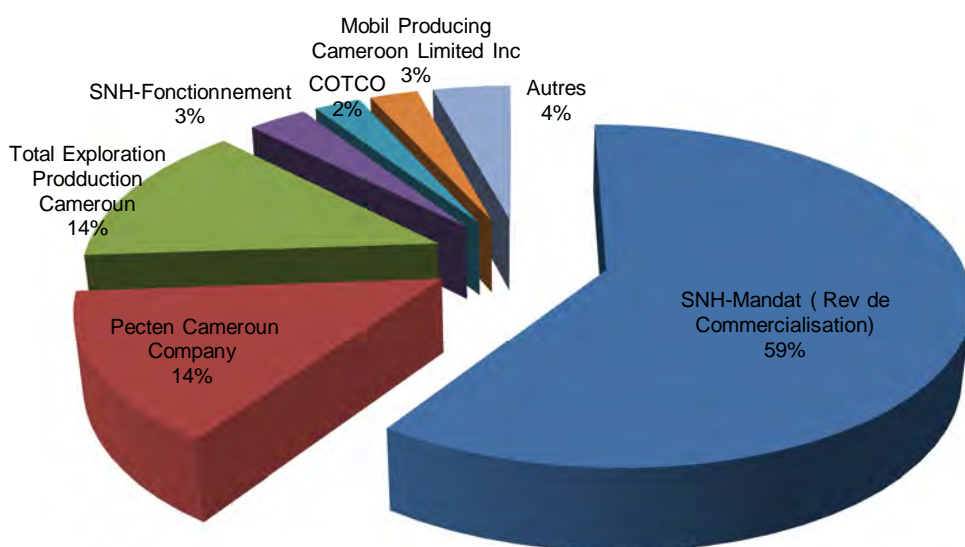
Société	Paiements reçus par l'Etat (FCFA)	% du total paiement
Commercialisation du Brut	344 381 471 777	59%
Impôts sur les sociétés	201 630 121 152	35%
Autres	33 725 696 112	6%
<b>Total</b>	<b>579 737 289 041</b>	



### 6.3 Contribution du secteur extractif par société

Le tableau ci-dessous présente la contribution des sociétés extractives rapportée au total des revenus du secteur extractif:

Société	Paiements reçus par l'Etat (FCFA)	% du total paiement
SNH-Mandat ( Rev de Commercialisation)	344 381 471 777	59%
Pecten Cameroun Company	83 248 358 495	14%
Total Exploration Production Cameroun	80 204 364 722	14%
SNH-Fonctionnement	18 308 308 407	3%
Mobil Producing Cameroon Limited Inc	14 948 385 803	3%
COTCO	14 417 447 876	2%
Autres	24 228 951 961	4%
<b>Total</b>	<b>579 737 289 041</b>	



#### 6.4 Revenus déclarés dans le rapport ITIE au prorata des recettes de l'Etat et du PIB

Ce tableau informe sur la contribution des recettes de l'industrie extractive dans le budget de l'Etat camerounais ainsi que la proportion de ces recettes par rapport au Produit Intérieur Brut.

Année	Total revenus de secteur extractif (Milliards FCFA)	Recettes de l'Etat (Milliards FCFA)*	Rapport ITIE/Recettes de l'Etat	PIB (Milliards FCFA)**	Rapport ITIE/PIB
2009	580	2 179	26,6%	11 289	5,1%

(\*) Source: Tableau des opérations financières de l'Etat publié sur le site de la BEAC.

(\*\*) Source: Rapport annuel de la Zone Franc - Banque de France – 2010.

## 7. CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS

### 7.1 Constatations et recommandations de l'exercice en cours

#### 1. Renforcement du contrôle de recettes extractives au niveau de la DGI

Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé des écarts entre les montants des quittances de paiements fournies par les sociétés extractives et les montants constatés dans la base de déclaration de la DGI. Nous reprenons ci-après le détail des écarts relevés concernant la société Total par numéro de quittance :

Taxe	Référence Quittance	Montant quittance en FCFA	Montant dans la base de déclaration DGI	Ecart non réconcilié en FCFA
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82185435	186 012 367	286 957 359	- 100 944 992
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82198328	1 181 363 194	1 150 134 656	31 228 538
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82190543	1 133 316 829	1 163 745 717	- 30 428 888
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82178211	426 575 631	424 100 985	2 474 646
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82179127	192 440 134	197 101 160	- 4 661 026
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82176751	681 411 619	668 751 748	12 659 871
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83246397	298 850 607	298 850 607	-
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83245976	513 846 918	518 061 330	- 4 214 412
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H82184435	514 248 112	510 329 072	3 919 040
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83250202	493 882 889	510 329 072	- 16 446 183
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83252341	488 863 736	489 028 184	- 164 448
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83253874	57 082 690	57 099 200	- 16 510
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83255158	485 987 563	491 641 177	- 5 653 614
Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	H83258098	499 238 688	488 863 730	10 374 958
Redressements fiscaux/amendes et pénalités	H83259660	943 421 368	-	943 421 368
<b>Total</b>		<b>8 096 542 345</b>	<b>7 254 993 997</b>	<b>841 548 348</b>

Selon la DGI, cette situation peut avoir comme origine des erreurs de saisie au niveau de la base de déclaration ou une liquidation dont le montant se trouve différent de celui de la déclaration.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige fiscal.

Nous recommandons de renforcer le contrôle des recettes à travers:

- un contrôle systématique de la base de déclaration lors de la délivrance des quittances de paiement ; et
- un contrôle mensuel entre la base des déclarations et l'état des recettes encaissées.

Nous recommandons également de procéder à la fiabilisation de la base des déclarations afin de refléter les recettes réellement encaissées par la DGI.

## 2. Non délivrance systématique des quittances

Lors de nos travaux de conciliation, nous avons relevé que des quittances ne sont pas délivrées pour :

- les paiements effectués par les sociétés pétrolières à la SNH mandat ; et
- les paiements effectués par la société COTCO à la DGD au titre des droits de transit.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des recettes et peut être à l'origine d'erreurs d'imputation au niveau des entités perceptrices des impôts. De même cette situation ne permet pas de délimiter les responsabilités en cas de litige.

Afin d'améliorer la traçabilité des paiements, nous recommandons d'émettre systématiquement une quittance pour chaque paiement effectué par les sociétés extractives.

## 3. Automatisation de la gestion des recettes extractives

Lors de nos travaux de conciliation nous avons relevé que :

- les quittances sont délivrées manuellement par la DGI et le Trésor Public ; et
- certains paiements manuels pecus au niveau régional ne sont pas centralisés dans la base de données de la DGI, de la DGD et du Trésor Public.

Bien que cette situation ne constitue pas un obstacle majeur à la collecte des données sur le secteur extractif dans le cadre l'exercice de conciliation, nous recommandons d'informatiser la gestion des recettes extractives et d'automatiser la délivrance des quittances et ce afin :

- d'améliorer la traçabilité de l'information et éviter tout risque de perte des données; et
- de garantir un traitement adéquat des paiements perçus dans le cadre de la comptabilité publique et budgétaire.

## 4. Traçabilité insuffisante des paiements infranationaux

Conformément à l'Article 89 du Code minier, les populations affectées par une exploitation minière ont droit à une compensation. Le montant de la compensation est prélevé sur la taxe ad valorem et sur la taxe à l'extraction des produits des carrières. Les taux et les modalités de compensation sont fixés comme suit :

- 10% de cette taxe sont affectés au bénéfice des populations riveraines ; et
- 15% sont affectés au bénéfice de la commune territorialement compétente.

L'analyse du mécanisme de paiement de ces taxes révèle que la rétrocession des revenus extractifs aux communes et aux riverains est effectuée d'une manière agrégée. De même, la mise à disposition de ces revenus peut être effectuée d'une manière indirecte sous forme de projets réalisés par des institutions de l'Etat comme le FEICOM.

Cette situation ne permet pas d'assurer la transparence des revenus extractifs revenant aux régions et ne permet pas la conciliation des dits revenus.

Nous recommandons qu'une réflexion soit engagée avec les parties prenantes afin d'assurer une meilleure transparence et une meilleur traçabilité des paiements infranationaux.

## **5. Renforcement du contrôle au niveau de la DMG**

Nous avons relevé que les statistiques sur la production des sociétés minières ne sont pas centralisées au niveau de la DMG.

Cette situation ne permet pas un suivi rigoureux des statistiques minières au niveau national et peut être à l'origine d'un manque de contrôle des recettes minières au niveau central.

Nous recommandons que toutes les statistiques relatives au secteur minier soient centralisées au niveau de la DMG et qu'elles soient publiées sur le site web de l'ITIE Cameroun.

## **6. Traçabilité insuffisante des paiements à la DGD**

L'examen des informations communiquées par la DGD et par les sociétés pétrolières, fait apparaître que :

- certains paiements ne se font pas directement à la DGD mais transitent via des transitaires ;  
et
- les droits de douane ne sont pas constatés individuellement par quittance dans la comptabilité de certaines sociétés pétrolières mais globalement sur la base de la facture du transitaire.

Cette situation ne permet pas d'avoir une traçabilité suffisante des paiements au titre des droits de douane effectués par les sociétés et rend la conciliation impossible.

Nous recommandons que les droits de douane soient constatés et comptabilisés sur la base des quittances de paiements au niveau des entreprises extractives.

## 7.2 Suivi des constatations et recommandations du rapport ITIE 2006-2008

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>1. Identification des points focaux des différentes compagnies et démembrements de l'Etat</b></p> <p>La réconciliation des données au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 a fait intervenir 21 sociétés privées dont 9 sociétés minières et 12 compagnies pétrolières. Dans la phase préliminaire de cette mission et tout au long de sa mise en œuvre, l'une des difficultés majeures a été l'identification des points focaux dans les différentes compagnies et démembrements de l'Etat.</p> <p>En effet, la liste des sociétés n'était pas accompagnée d'une liste exhaustive des contacts en charge de l'ITIE au niveau des différentes parties prenantes. Il en est de même pour les démembrements de l'Etat pris en compte. Cette situation a induit des lenteurs considérables dans l'obtention des données physiques et financières.</p> <p>Toutefois, en cas d'absence de contact dans une des compagnies incluses dans le champ de conciliation, les tableaux de collecte des données ont été acheminés au Secrétariat Technique pour transmission aux dites sociétés.</p>	<p>La liste des points focaux pour les sociétés et les administrations retenues dans le périmètre de conciliation a été préparée par le Secrétariat Technique et mise à notre disposition pour la conduite des différentes phases de la mission.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>2. Retard dans la collecte des données financières et physiques</b></p> <p>Les tableaux de collecte des données ont été validés par la session du Comité de Suivi du 04 juin 2009. Ces tableaux ont été envoyés le 11 juin 2009 aux différentes entités pour lesquelles nous disposions des contacts désignés. Conformément au rapport préliminaire sur la méthodologie de collecte des données et la présentation des tableaux de collecte des dites données, les différentes parties prenantes disposaient de trois semaines pour nous retourner les tableaux remplis soit le 02 juillet 2009. Le retard important enregistré dans la production de l'information financière et comptable a considérablement ralenti nos travaux et impacté le calendrier préalablement défini.</p>	<p>Les sociétés et les administrations publiques ont été globalement réactives pour l'envoi des formulaires de déclaration dans les délais. Le retard constaté pour certaines administrations telle que la DMG est dû au manque de coordination pour la centralisation de l'information. Ce dernier point a fait l'objet d'une recommandation dans la section 7.1 du présent rapport.</p>	<p><b>En cours</b></p>
<p><b>3. Non utilisation par certains acteurs des modèles de déclaration adoptés par le comité</b></p> <p>Les modèles de déclaration qui ont été adoptés par le comité lors de la session du 04 juin 2009 et envoyés aux différentes parties prenantes n'ont pas été systématiquement remplis par ces dernières.</p>	<p>Toutes les entités déclarantes ont soumis des formulaires de déclaration dans le format approuvé par le Comité ITIE.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>



Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>4. Base de comptabilisation des données déclarées</b></p> <p>Les modèles de déclaration devraient être renseignés sur la base de la comptabilité de caisse. Conformément à ce système, une transaction est comptabilisée à la date à laquelle a eu lieu le transfert financier, peu importe l'exercice auquel se rapporte la transaction financière.</p> <p>Certains acteurs, notamment les démembrements de l'Etat, ont renseigné les formulaires de déclaration sur la base de l'indépendance des exercices ; ceci a nécessité des rapprochements supplémentaires et un travail de réajustement.</p>	<p>Toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règle a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p> <p>Tous les paiements reportés sur la base de la comptabilité d'engagement ou en dehors de la période de conciliation ont fait l'objet d'ajustement.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>5. Devise de déclaration</b></p> <p>Certains paiements sont effectués en dollars américains, d'autres directement en francs CFA. Toutes les déclarations des compagnies pétrolières ont été effectuées en dollars américains et en francs CFA. Par contre, les déclarations des démembrements de l'Etat sont généralement effectuées uniquement en francs CFA.</p>	<p>Les parties prenantes ont été invitées à reporter les paiements dans la devise de règlement/d'encaissement.</p> <p>Pour les paiements déclarés en USD/EUR par les sociétés extractives et dont la contrevaletur en FCFA n'a pas pu être identifiée ou confirmée individuellement, le cours du jour du paiement tel que publié sur le site de la BEAC (<a href="http://www.beac.int/">http://www.beac.int/</a>) a été appliqué pour les besoins de la conciliation.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>6. Au niveau de la vérification de la qualité des informations fournies dans les formulaires de réponses avec les données auditées et certifiées</b></p> <p>Notre intervention ne constitue ni un audit, ni un examen limité des revenus pétroliers et miniers.</p> <p>Nous avons exploité les rapports de commissaires aux comptes disponibles. La société Total E&amp;P nous a communiqué les rapports des commissaires aux comptes des exercices 2006 et 2007. Pecten Cameroon quant à elle nous a communiqué les rapports d'audit des états financiers des exercices 2006 et 2007. Les autres sociétés privées ne nous ont pas communiqué de rapports de commissaires aux comptes.</p> <p>De même nous n'avons pas reçu de rapports certifiant les comptes des démembrements de l'Etat.</p> <p>Toutefois, nous avons requis des lettres d'affirmation signées de la Direction de chacune des entités prises en compte. A la date d'élaboration du présent rapport, les sociétés qui nous ont communiqué les lettres d'affirmation sont : Total E&amp;P, Kosmos Energy, Euroil, Sonara et la SNH. Nous sommes en attente de celles des autres sociétés.</p>	<p>Toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes.</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p><b>Mise en place pour</b></p>

Constatations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>7. Fixation de la marge d'erreur acceptable</b></p> <p>Dans le rapport préliminaire de juin 2009, nous avons soulevé la nécessité de fixer une marge d'erreur acceptable dans le processus de déclaration par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'Etat.</p> <p>La définition du seuil de matérialité est de la seule responsabilité du Comité de Suivi.</p>	<p>Trois seuils de matérialité ont été fixés par le Comité du Suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un seuil pour la délimitation du périmètre de conciliation (50 millions de FCFA) ;</li> <li>- un seuil pour la marge d'erreur acceptable par flux de paiement et par société (1 million de FCFA) ; et</li> <li>- un seuil de la marge d'erreur acceptable par rapport aux écarts constatés entre les contributions versées par les compagnies pétrolières et minières et les recettes perçues par l'Etat (0,2% du total revenus conciliés reportés par l'Etat)</li> </ul>	<p><b>Mise en place</b></p>
<p><b>8. La périodicité recommandée des rapports</b></p> <p>Sur la base de l'expérience acquise, du nombre important d'intervenants et compte tenu de la longueur du processus allant de la collecte à la conciliation des données, les déclarations ITIE peuvent être préparées tous les ans.</p> <p>La date de publication du rapport ITIE pour les exercices à venir pourrait être fixée au 30 juin de chaque année.</p>	<p>Le Secrétariat Technique et le Comité de Suivi ont pris les dispositions nécessaires pour que les rapports ITIE soient publiés annuellement. Hormis la publication des rapports 2009 et 2010, la procédure d'appel d'offre a été lancée pour l'élaboration du rapport ITIE 2011</p>	<p><b>En cours</b></p>

Constations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement																					
<p><b>9. Dates de disponibilité des données</b></p> <p>Les données nécessaires à la conciliation des chiffres et des volumes devraient être disponibles aux dates suivantes pour chaque partie :</p> <table border="1" data-bbox="210 424 1263 900"> <thead> <tr> <th>Intitulé</th> <th>Date de disponibilité des données</th> <th>Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Compagnies pétrolières et minières</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Société Nationale des Hydrocarbures</td> <td>Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales</td> <td>05 avril N+1</td> </tr> <tr> <td>Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique</td> <td>28 février N+1</td> <td>05 mars N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale des Impôts</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Direction Générale du Trésor</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> <tr> <td>Banque des Etats d'Afrique Centrale</td> <td>1<sup>er</sup> mai N+1</td> <td>05 mai N+1</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité	Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1	Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1	Direction Générale des Impôts	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	Direction Générale du Trésor	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1	<p>L'automatisation des reporting dans le cadre de la préparation des rapports ITIE n'a pas encore été entamée.</p> <p>Cette action nécessite au préalable une stabilisation et une standardisation des reporting ITIE.</p>	<p><b>Non mise en place</b></p>
Intitulé	Date de disponibilité des données	Date d'envoi des modèles de déclaration au Comité																					
Compagnies pétrolières et minières	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Société Nationale des Hydrocarbures	Au plus tard le 31 mars N+1. De préférence en même temps que les déclarations statistiques et fiscales	05 avril N+1																					
Ministère de l'Industrie, des Mines et du développement Technologique	28 février N+1	05 mars N+1																					
Direction Générale des Impôts	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
Direction Générale du Trésor	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
Banque des Etats d'Afrique Centrale	1 <sup>er</sup> mai N+1	05 mai N+1																					
<p><b>10. Crédibilité des données</b></p> <p>La crédibilité du processus ITIE passe par la crédibilité des données déclarées par les compagnies pétrolières et par l'Etat. Suivant les recommandations et les principes de l'ITIE, les paiements déclarés par les compagnies pétrolières et les revenus collectés par l'Etat et ses démembrements doivent faire l'objet d'audit. Les données seront considérées comme crédibles si elles ont fait l'objet de certification par un professionnel indépendant.</p> <p>Aussi, il pourrait être demandé aux commissaires aux comptes des compagnies pétrolières et de la SNH de produire aux fins de l'ITIE, un avis selon lequel les chiffres déclarés dans le cadre de l'ITIE sont fiables. Une mission spécifique pourrait alors être « greffée » au commissariat aux comptes.</p> <p>Pour ce qui est des données de l'Etat et de ses démembrements, il importe également que ces dernières soient auditées par un organisme indépendant selon les normes internationales.</p>	<p>Toutes les sociétés extractives ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par un auditeur externe/Commissaire aux comptes l'exception de C&amp;K Mining</p> <p>Tous les démembrements de l'Etat ont soumis des formulaires de déclaration certifiés par la Chambre des Comptes. Pour la DMG, les formulaires de déclarations concernant les volumes de production ont été attestés par l'Inspection Générale du MINIMIDT.</p> <p>Toutes les entités déclarantes ont fait accompagner leurs formulaires de déclaration par une affirmation signée de la Direction.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>																					

Constatations et Recommandations du rapport ITIE 2006-2008	Situation actuelle	Avancement
<p><b>11. Principes de comptabilité</b></p> <p>La déclaration doit se faire en employant la méthode de comptabilité de caisse pour permettre de comparer les informations données par les compagnies pétrolières à celles données par l'Etat.</p> <p>La date de paiement est jugée être la date à laquelle le compte bancaire du payeur est débité et les paiements versés dans les limites d'une période donnée doivent être déclarés pour la période en question.</p> <p>Les encaissements doivent être traités comme étant encaissés à la date à laquelle le compte bancaire du destinataire est crédité et doivent être déclarés pendant la période d'encaissement en question.</p> <p>Par conséquent, les supports justificatifs de ces opérations servant de documentation financière et comptable doivent être constitués des quittances de paiement, des ordres de virement, des copies de chèque, des avis d'opérations bancaires (au niveau des compagnies pétrolières) et des doubles de quittance, les avis d'opération, les copies de chèques (au niveau de l'Etat et ses démembrements).</p>	<p>Toutes les parties prenantes ont été sollicitées à reporter les flux de paiement sur la base de comptabilité de caisse. Cette règle a été insérée dans les instructions de reporting et a été exposée lors de l'atelier de formation.</p>	<p><b>Mise en place</b></p>

## **ANNEXES**

## Annexe 1 : Tableaux de production déclarée par les sociétés extractives

Opérateur Pétrolier	Association	Production (bbl)
Total Exploration Production Cameroun	RDR	17 620 938
Pecten Cameroun Company	Lokele	6 206 046
Perenco Cameroon	Moudi	953 806
	Ebome	2 053 849
<b>Total Secteur Pétrolier</b>		<b>26 834 639</b>

Société Minières	Sable Carrière en Tonne	Agrégats en Tonne	Sable & Latérites en Tonne	Pouzzolane en Tonne	Calcaire en Tonne	Argile en Tonne	Gold dust en Gramme
RAZEL	189 766	416 423	13 600				
CIMENCAM	11 404			379 369	186 178	9 091	
C&K Mining							62 950
<b>Total</b>	<b>201 170</b>	<b>416 423</b>	<b>13 600</b>	<b>379 369</b>	<b>186 178</b>	<b>9 091</b>	<b>62 950</b>

## Annexe 2 : Répartition des titres dans le secteur des hydrocarbures

### Etat des permis d'exploration en cours de validité en 2009 et 2010

PERMIS	Date de		Surface (Km <sup>2</sup> )	Participation en %				Bassin
	Institution	Expiration		Associés	%	Opérateurs	%	
PH – 74 ETINDE	03/03/1999	02/03/2004	2316	TROPHY	50%	EUROIL	50%	Douala / Kribi-Campo
PH – 78 NTEM	03/09/2002	02/09/2004	2319			STERLING ENERGY LCC	100%	Douala / Kribi-Campo
PH – 79 LOGBABA	20/08/2004	19/08/2004	64	RSM	50%	RODEO	50%	Douala / Kribi-Campo
PH – 81 NGOSSO	19/04/2004	18/04/2007	474	TULLOW	50%	ADDAX	50%	RDR
PH – 86 KOMBE- NSEPE	30/06/2005	29/06/2009	3026	KOSMOS	35%	PERENCO O&G	40%	Douala / Kribi-Campo
				SNH	25%			
PH- NDIAN RIVER	20/11/2006	19/11/2010	2510			KOSMOS ENERGY	100%	RDR
PH- 89 DISSONI	08/09/2005	07/09/2009	119.201			Total E&P	100%	RDR
PH – 105 BOMANA	14/03/2006	13/03/2009	139 67			TOTAL E&P	100%	RDR
PSC BOMONO	12/12/2007	11/12/2012	2,327.5			EUROIL	100%	Douala / Kribi-Campo
PSC IROKO	03/04/2008	02/04/2011	15.75			ADDAX	100%	RDR
PH – 105 MATANDA	12/04/2008	11/04/2011	1,187	AFEX	32%	GLENCORE	68%	Douala / Kribi-Campo
PH 106 BOLONGO	16/07/2009	15/07/2012	461,56			GLENCORE	100%	RDR
PH-108 ZINA MAKARY	01/08/2007		8506			YANG CHANG	100%	LB
PH-107 TILAPIA	27/03/2006		3874,9			NOBLE ENERGY	100%	DKC
PH 109 LUNGAHE	14/07/2009	13/07/2011	83,6			TOTAL E&P	100%	RDR
PH-111 ELOMBO			2405			PERENCO	100%	DKC

### Etat des permis en exploitation en cours de validité en 2009 et 2010

Permis	Date de		Surface (Km <sup>2</sup> )	Participations en %				Bassin
	Institution	Expiration		Associés	%	Opérateurs	%	
CH- 11 KOLE MARINE	37135	30/08/2026	38	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH- 12 EKUNDU MARINE	37486	17/08/2027	170	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 15 BOA BAKASSI	29110	11/09/2004	93,2	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 16 BAVO ASOMA	38803	26/03/2031	108,4	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 17 KITA EDEM	38803	26/03/2031	185	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 18 SANDY GAS	38803	26/03/2031	263,8	SNH (ETAT) PECTEN	50% 24,5%	TOTAL E&P	25,5%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 23 MOKOKO ABANA	29325	13/04/2005	98	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 10,0%	PECTEN	40,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 24 MOUDI	29774	06/07/2006	215	SNH (ETAT) MOBIL	50% 25,0%	PERENCO	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 29 LIPENJA ERONG	32176	02/02/2013	27,16	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 17,75%	PECTEN	32,25%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 30 SOUTH ASOMA MARINE	35159	03/04/2021	31,78	SNH (ETAT) PECTEN	50% 25,0%	TOTAL E&P	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 31 EBOME MARINE	35215	29/05/2021	539	SNH (ETAT) MOBIL SNH	50% 15,0% 12,5%	PERENCO	22,5%	Douala/Kribi-Campo (DKC)
CH – 32 MONDONI	35398	28/11/2021	148	SNH (ETAT) TOTAL E&P	50% 25,0%	PECTEN	25,0%	Rio Del Rey (RDR)
CH – 34 MVIA	21/06/2004	20/06/2029	213			SNH (ETAT)	100%	Douala/Kribi-Campo (DKC)
SANAGA SUD	2006	23/07/1905	118,5	PERENCO Cameroon SNH				Douala/Kribi-Campo (DKC)
CH – 36 DISSONI NORD	39758	05/11/2028	24,159	SNH (ETAT) PECTEN	50% 12,5%	TOTAL E&P	37,5%	Rio Del Rey (RDR)



### Annexe 3 : Répartition des titres dans le secteur minier

#### Etat des permis d'exploitation en cours de validité en 2009 et 2010

PERMIS	N°PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
BIDZAR	35	ROCAGLIA	31/05/05 – 30/05/30	21 ha 82 a 22 ca	Marbre
BIOU NORD	35		31/05/05 - 30/05/30	12 ha 03 a 40 ca	Marbre
Biou	89		2010	39407 m <sup>2</sup>	Pierre
Djoungo	15	CIMENCAM	2010	1034800 m <sup>2</sup>	Pouzzolane
Figuil Sable	34		2010	28853 m <sup>2</sup>	Sable
Figuil Argile	32		2010	405562 m <sup>2</sup>	Argile
Figuil	34		2010	50ha	Pierre
LOMIE	33		GEOVIC	11/04/03 – 10/04/28	1250 Km <sup>2</sup>
MOBILONG	36	C&K MINING	16/12/10 – 15/12/35	236,25 Km <sup>2</sup>	Diamant et substances connexes
Atok PK 40	42	PANTECHNIKI	2010	57745 m <sup>2</sup>	Pierre
Akoum	41		2010	65200 m <sup>2</sup>	Pierre
Bent	118		2010	70648 m <sup>2</sup>	Pierre
Nkolyop	26	NKOTO EMANE David	2010	74323 m <sup>2</sup>	Pierre
Gardens- Limbe	74	EXTECHCOCAM	2010	54320 m <sup>2</sup>	Pierre
Ebaka - Belabo	123	S.T.A.C.	2010	11000 m <sup>2</sup>	Pierre
Balafié - Baleng	13	KETCH	2010	4ha 67a 18 ca	Pierre
Bienkkok	143		2010	200000 m <sup>2</sup>	Pierre
Tchere Maroua	85		2010	68204 m <sup>2</sup>	Pierre
Mbankomo	85		2010	72906 m <sup>2</sup>	Pierre

PERMIS	N°PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
Balafie – Balang - Bafoussam	13		2010	4ha 67a 98ca	Pierre
Obala	46	SELECT ROCK	2010	2ha	Pierre
Mfomakap	64	PRESNEG - CAM	2010	240000m <sup>2</sup>	Pierre
Leboudi	630		2010	191457 m <sup>2</sup>	Pierre
Meyo - Nyaka	120	SOGEA SATOM	2009	60490 m <sup>2</sup>	Pierre
Ngaoundal	70	FOKOU FOBERT	2010	43383 m <sup>2</sup>	Pierre
Karata	29	AFKO CEMENT PRODUCTION	2010	13ha 26a	Pierre
Bonépoupa	83	NEO - TP	2010	120000m <sup>2</sup>	Pierre
Bakinguili	49	ETINDITE COMPANY	2010	122961 m <sup>2</sup>	Pierre
Penja	49	S.N.C.I.C.	2010	18005 m <sup>2</sup>	Pierre
Song Ebassa	32	AYISSI NGABA Jean S/C	2010	3 ha	Pierre
Laggoy	9	DTP/Terrassement	2010	669172 m <sup>2</sup>	Pierre
Guébake - Pitoa	15		2010	110407 m <sup>2</sup>	Pierre
Angon II (Mbankomo)	1012		2010	110170 m <sup>2</sup>	Pierre
Appouh		CARRIERE DU MOUNGO	2010	297039 m <sup>2</sup>	Pierre
Les Carrieres Industrielles du Cameroun	1012	SOCARIC	2010	18005 m <sup>2</sup>	Pierre
Eloundem	277	ARAB CONTRACTOR	2010	179811 m <sup>2</sup>	Pierre
COSINCAM Nkong Belanda	606	COSINCAM	2010	16400 m <sup>2</sup>	Pierre
Effoungwo	698	MAG SARL	2010	78086.89 m <sup>2</sup>	Pierre
Diché, Widikum		CHINA ROAD AND BRIDGE CORPORATION (CRBC)	2010		Pierre
Bachuo Akagbe			2010		Pierre
		CHINA COMMUNICATIONS CONSTRUCTION COMPANY	2010		Pierre

PERMIS	N°PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
Nkometou	33	RAZEL	2010	259131 m <sup>2</sup>	Pierre
Logbadjeck	9		2010	598954 m <sup>2</sup>	Pierre
Manjo	96		2010	110037 m <sup>2</sup>	Pierre
Mbankomo	1017	DRAGAGES & TP	2010	110070 m <sup>2</sup>	Pierre
Oyack II Mbalmayo	89	BUNS	2010	170205 m <sup>2</sup>	Pierre
Top Ayéné	69	DEKO & Cie	2010	146279 m <sup>2</sup>	Pierre
Leboudi II (Okola)	10	L.C.C.	2010	31472 m <sup>2</sup>	Pierre
Ombe	10	LES CARRIERES DU LITTORAL (CDL)	2010	47930 m <sup>2</sup>	Pierre
Mbengue	28	L.D.C.	2010	83847 m <sup>2</sup>	Pierre
Pete – Bandjoun – Koung - Nki	49	CMC	2010	23440 m <sup>2</sup>	Pierre
Foréké – Dschang	194	EDOKETER	2010	4ha 82a 08ca	Pierre
Fotouni - Bandja	41	FOTSO Maurice	2010	47667 m <sup>2</sup>	Pierre
Bakinguili	64	GREEN VALLEY ENTREPRISE	2010	2ha 23a 10ca	Pierre
Mbomé - Penja	56	BATCHANDJI Pascal	20100	35036 m <sup>2</sup>	Pierre
Djoungo – Rail - Mombo	7	FOTSO Augustin	2010	24899 m <sup>2</sup>	Pierre
Esuke- Native	8	BITUMAT TP SARL	2010	80410 m <sup>2</sup>	Pierre

Etat des permis de recherche en cours de validité durant 2009 et 2010

PERMIS	N°PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE	
NGAOUNDAL	87	CAMEROON ALUMINA Ltd B.P.	27/08/08 - 26/02/10	Bauxite	416,16	
MINIM MARTAP	88		27/08/08 - 26/02/10	Bauxite	948	
BETARE-OYA	94	CAMINCO	06/07/10 - 05/07/12	Or, diamant	1 000	
MBALAM	92	CAM IRON	06/07/10 - 05/07/12	Fer	783,4	
MBALAM EST	143		11/04/08 - 10/04/11	Fer	877,02	
BATOURI	101	AFRICAN AURA RESOURCES SARL	19/05/09 – 18/05/11	Or, argent, Cu, Pb, Zn, u, diamant	587,7	
POLI	95	MEGA URANIUM	11/05/09 – 10/05/11	Uranium, or et métaux de base	715,16	
LOLODORF	98		17/06/09 – 16/06/11	Uranium, or et métaux de base	500,9	
TEUBANG	127		26/05/10 - 25/05/12	Uranium, or et métaux de base	651,5	
GOUNA	148		10/11/10 - 09/11/12	Uranium et subst. minérales associées	91	
SALAKI	149		10/11/10 - 09/11/12	Uranium et subst. minérales associées	404	
VOKO	150		15/11/07 - 14/11/10	Uranium et subst. minérales associées	351	
AYOS	96	SICAMINES	27/01/09 – 26/01/11	Rutile et disthène	460,44	
EBOUNDJA	116		08/10/09 - 07/10/11	Syénite, rutile, ilménite, zircon, terres rares	795,1	
POLI	102	GRAMACAM	13/03/09 – 12/03/11	Marbre	867	
EBOLOWA	103		13/03/09 – 12/03/11	Marbre, pierres ornementales et granite	1000	
BOURSOUM	104		13/03/09 – 12/03/11	Marbre	1000	
DANKALI	163	C & K MINING	27/06/08 - 26/06/11	Saphir	1 000	
LOM	162		27/06/08 - 26/06/11	Or et diamant	1 000	
TOUNGOULI	182		20/01/09 – 19/01/12	Or, diamant et autres subst. minérales	1 000	
WOMBOU	183		20/01/09 – 19/01/12	Or, diamant et autres subst. minérales	1 000	
NKI	206		CAMERICAN MINING	07/07/10 - 06/07/13	Uranium, or et métaux de base	991
MONGUELE	207			07/07/10 - 06/07/13	Uranium, or et métaux de base	980
BADEKOK	208	07/07/10 - 06/07/13		Uranium, or et métaux de base	964,2	
MINTOM	111	CAGEME	29/09/09 – 28/09/11	Calcaire et gypse	500	
AKONOLINGA	112	CAMINEX	29/09/09 – 28/09/11	Or, uranium, métaux base, MGP	488,7	
DJOUR III	115		29/09/09 – 28/09/11	Or, uranium, métaux base, MGP	489	

PERMIS	N° PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
NTEM	138		06/07/10 - 05/07/12	Or, uranium, métaux base, MGP	490,97
COLOMINE	118	GOLDEX CAMEROUN	07/12/09 - 06/12/11	Or et autres subst.	904
NYONG	186	COMPAGNIE MINIERE DE L'EST	08/05/09 - 07/05/12	Rutile et autres subst.	560
LEMBE	187		08/05/09 - 07/05/12	Rutile et autres subst	1000
ESSONG	134		06/07/10 - 05/07/12	Uranium, or, fer, MPG, diamant	491.6
EKOMEDION	171	RIDGEWAY ENERGY LTD	16/08/08 - 15/08/11	Molybdène, uranium, or, fer, métaux de base, métaux du groupe du platine, diamant	992.3
MBANGA	172		16/08/08 - 15/08/11	Molybdène, uranium, or, fer, métaux de base, diamant	1 000
LOBEKE	124	SAJATA Sarl	12/08/10 - 11/08/12	Diamant et autres subst.	1000
GRIBE	137	CAMEROON MINING EXPLORATION COMPANY Ltd	15/12/10 - 14/12/12	Nickel, cobalt et minerais associés	864
MEDOUM	142	EAST MINING CORPORATION	06/08/10 - 05/08/12	Cobalt, nickel, or uranium, fer et autres métaux de base	839
BATEKA	137	FER DU CAMEROUN	09/07/10 - 08/07/12	Fer, uranium, or et autres métaux de base	1000
MAYO BINKA	136		29/08/07 - 28/08/10	Fer et produits dérivés	1000
NGOYANG 2	144	CAMINA S.A.	13/07/10 - 12/07/12	Fer et produits dérivés	1000
MESSONDO	195		27/01/10 - 26/01/13	Fer	1
MBOUKOU	131	KOREA & CAMEROON MINING INCORPORATION Inc.	04/09/07 - 03/09/10	Or et subst. connexes	1000
KOSSAM	132		06/09/10 - 05/09/12	Saphir et subst. connexes	857
LOBE	154	SINOSTEEL CAM	08/09/09 - 07/09/11	Fer et subst. connexes	978,3
MANG	146		08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	937
BOULOU	146B	FAMETAL MINING RESOURCES CAMEROON	08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	991,5
MOMPWE	147		08/11/07 - 07/11/10	Or et subst. polymétalliques	997,3
TEUBANG II	161		18/06/08 - 17/06/11	Uranium et subst. associées	1000
MAYO OULO	160	XPLOR - TECH	18/06/08 - 17/06/11	Uranium et subst associées	1000
MAMFE	156	SOFTROCK ENERGY	05/05/08 - 04/05/11	or, argent, métaux de base	1000
MOUNAYA	155		05/05/08 - 04/05/11	or, argent, métaux de base	1000
MBOL	159	COMPAGNIE MINIERE DE L'EST	09/05/08 - 08/05/11	Cobalt, nickel et subst. associées	829
BIOU SUD	151	CIMENCAM	07/02/08 - 06/02/11	Marbre	202ha 69a 94 ca
BIDZAR	152		07/02/08 - 06/02/11	Marbre	606ha 7a 80 ca
KOMBO LAKA	135	HARVEST MINING CORP S.A	09/07/10 - 08/07/12	Or et subst. connexes	907
LOKOTI			09/07/10 - 08/07/12	Or et subst. connexes	950
MOUYOUKA	157	LITTOCOL	25/08/08 - 24/08/11	calcaire	255.6

PERMIS	N°PERMIS	TITULAIRE	PERIODE	SUPERFICIE EN Km <sup>2</sup>	NATURE DE LA SUBSTANCE
SANAGA	170	SADC MINERALS & MINING CAMEROON Sarl	05/09/08 – 24/09/11	Rutile, disthène, subst. connexes	1000
ENDOM	169		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	363
DJA	168		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
MVANGAN	167	VENTURE CAPITAL PLC	09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
BENGBIS	166		09/10/08 – 08/10/11	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
LOKOMO	184		24/02/09 – 23/02/12	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
EKOK	185		24/02/09 – 23/02/12	Or, fer, uranium, métaux de base et autres subst. connexes	1000
BAMBOUTOS	165		26/08/08 – 25/08/11	Bauxite	1000
FONTM	190	CAMUS RESOURCES S.A	09/09/09 – 08/09/12	Bauxite	428
BAFOUSSAM	205		13/07/10 – 12/07/13	bauxite	1000
MEWONGO	201		08/07/10 – 07/07/13	Fer et subst. connexes	240
BANGAM	219		12/08/10 – 11/08/13	bauxite	1000

#### Annexe 4 : Tableaux de réconciliation par société

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)		Geovic Cameroon Plc						
Numéro d'Identification Unique (NIU)		M039500001091F						
Type de produit extrait (quote part de production)					Entreprise	Etat	Diff.	
		1.	Nickel		Production en			-
		2.	Cobalt		Production en			-
		3.	Manganese		Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final	Agences de l'Etat	Ecart final
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	62 500 000	(62 500 000)	-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare		62 500 000	62 500 000	62 500 000		62 500 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-		-	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	5 481 593		5 481 593	884 599		884 599	DGD	4 596 994
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE	5 523 996	(4 636)	5 519 360	5 251 129	268 238	5 519 367	DGI/DGE/DGTFCM	(7)
30	Contributions CFC (part patronale)	8 286 004	(6 956)	8 279 048	7 725 692	552 356	8 278 048	DGI/DGE/DGTFCM	1 000
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>81 791 593</b>	<b>(11 592)</b>	<b>81 780 001</b>	<b>76 361 420</b>	<b>820 594</b>	<b>77 182 014</b>		<b>4 597 987</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>81 791 593</b>	<b>(11 592)</b>	<b>81 780 001</b>	<b>76 361 420</b>	<b>820 594</b>	<b>77 182 014</b>		<b>4 597 987</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	RAZEL						
Numéro d'identification Unique (NIU)	M07780000953N						
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	SABLE CARRIERE	EDEA	Production en tonne	74 259	74 259	-
	2.	AGREGATS	EDEA	Production en tonne	215 371	215 371	-
	3.	SABLE & LATERITES	NKOMETOU	Production en tonne	13 600	13 600	-
	4.	SABLE CARRIERE	NKOMETOU	Production en tonne	115 507	115 507	-
	5.	AGREGATS	NKOMETOU	Production en tonne	201 052	201 052	-
	6.			Production en			-

Taxe	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-	5 508 685	(5 508 685)	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	12 906 189		12 906 189		12 906 189	12 906 189	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	73 755 682		73 755 682	42 779 352	30 976 330	73 755 682	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-		-	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	782 664 819	(782 664 819)	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>86 661 871</b>	<b>-</b>	<b>86 661 871</b>	<b>830 952 856</b>	<b>(744 290 985)</b>	<b>86 661 871</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>86 661 871</b>	<b>-</b>	<b>86 661 871</b>	<b>830 952 856</b>	<b>(744 290 985)</b>	<b>86 661 871</b>		<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					



Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	CIMENCAM					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M066300000649C					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	POUZZOLANE	Production en tonne	Entreprise	Etat	Diff.
	2.	CALCAIRE	Production en tonne	379 369	421 497	(42 128)
	3.	SABLE	Production en tonne	186 178	186 178	-
	4.	ARGILE	Production en tonne	11 404	11 404	-
	5.		Production en tonne	9 091	9 091	-
	6.		Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	85 930 656		85 930 656	67 183 496	18 747 160	85 930 656	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-		-	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			-	13 905 119 124	(13 905 119 124)	-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	150 600 000	(150 600 000)	-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>85 930 656</b>	<b>-</b>	<b>85 930 656</b>	<b>14 122 902 620</b>	<b>(14 036 971 964)</b>	<b>85 930 656</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>85 930 656</b>	<b>-</b>	<b>85 930 656</b>	<b>14 122 902 620</b>	<b>(14 036 971 964)</b>	<b>85 930 656</b>		<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	33 718 317		33 718 317				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>33 718 317</b>	<b>-</b>	<b>33 718 317</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	C&K Mining		Entreprise	Etat	Diff.
Numéro d'identification Unique (NIU)	M030600021412S				
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Gold dust	62 950	32 453	30 497
	2.				-
	3.				-
	4.				-
	5.				-
	6.				-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	-		-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)		4 000 000	4 000 000	170 000	4 000 000	4 170 000	DGI/DGE/DGTFCM	(170 000)
19	Redevance Superficiare			-	200 000		200 000	DGI/DGE/DGTFCM	(200 000)
20	Taxes Ad Valorem	17 730 810		17 730 810	9 199 260	8 531 430	17 730 690	DGI/DGE/DGTFCM	120
21	Taxes à l'extraction	500 000	50 000	550 000		550 000	550 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			-	-	-	-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	-	9 414 124	9 414 124	9 414 124		9 414 124	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-	150 600 000	(150 600 000)	-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM/DGI/DGE	-
29	Contributions FNE	2 571 666	(1 958 244)	613 422		613 422	613 422	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	2 430 928	(1 510 795)	920 133		920 133	920 133	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	12 575 266	(12 575 266)	-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>35 808 670</b>	<b>(2 580 181)</b>	<b>33 228 489</b>	<b>169 583 384</b>	<b>(135 985 015)</b>	<b>33 598 369</b>		<b>(369 880)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>35 808 670</b>	<b>(2 580 181)</b>	<b>33 228 489</b>	<b>169 583 384</b>	<b>(135 985 015)</b>	<b>33 598 369</b>		<b>(369 880)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	SNH-Fonctionnement					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M03800000218J					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.			Production en		-
	2.			Production en		-
	3.			Production en		-
	4.			Production en		-
	5.			Production en		-
	6.			Production en		-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé		Agences de l'Etat		Agences de l'Etat	Diff. Final	
	<b>Paiements en numéraires</b>							
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH		-			-	DGTFCM	-
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)		-			-	DGTFCM	-
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>						N/A	
7	Dividendes SNH		2 121 250 000	2 121 250 000	2 087 500 000	2 087 500 000	DGTFCM	33 750 000
	<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>		<b>-</b>	<b>2 121 250 000</b>	<b>2 121 250 000</b>	<b>2 087 500 000</b>		<b>33 750 000</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	15 746 347 831		15 746 347 831	15 746 347 831	15 746 347 831	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)						DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare						DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem						DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction						DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)						DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités						DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane				8 571 604	8 571 604	DGD	(8 571 604)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production						SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)						DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat	2 500 000 000	(2 500 000 000)				DGTFCM	-
29	Contributions FNE	34 841 945		34 841 945	31 736 506	3 105 439	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)	52 297 027		52 297 027	47 641 106	4 655 921	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)		378 750 000	378 750 000			Toutes	378 750 000
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>18 333 486 803</b>	<b>(2 121 250 000)</b>	<b>16 212 236 803</b>	<b>15 834 297 047</b>	<b>7 761 360</b>	<b>15 842 058 407</b>	<b>370 178 396</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>18 333 486 803</b>	<b>-</b>	<b>18 333 486 803</b>	<b>17 921 797 047</b>	<b>7 761 360</b>	<b>17 929 558 407</b>	<b>403 928 396</b>
	<b>Transferts sociaux</b>							
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires						N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions						N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Perenco Cameroon		Entreprise	Etat	Diff.	
Numéro d'identification Unique (NIU)	M077900001551J					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Petrole brut	Production en	3 007 656	3 007 656	-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final		
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements	Final
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat			1 503 828		1 503 828	1 503 835		1 503 835	SNH-Mandat	(7)
2	Parts d'huile de la SNH-Associé			256 731		256 731	256 732		256 732	SNH-Fonct	(1)
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>			<b>1 760 559</b>	<b>-</b>	<b>1 760 559</b>	<b>1 760 567</b>	<b>-</b>	<b>1 760 567</b>		<b>(8)</b>
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH					-			-	DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisées (en barils)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Fomation	76 399	EUR	50 114 649		50 114 649	58 486 948	(8 372 299)	50 114 649	SNH-Mandat	0
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH	6 000 000	USD	2 789 967 948		2 789 967 948	2 781 212 486	8 755 462	2 789 967 948	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>			<b>2 840 082 598</b>	<b>-</b>	<b>2 840 082 598</b>	<b>2 839 699 434</b>	<b>383 163</b>	<b>2 840 082 597</b>		<b>0</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			5 362 610 688		5 362 610 688	5 362 610 688		5 362 610 688	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			87 250 000		87 250 000	87 250 000		87 250 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			859 418 795	400 000	859 818 795	852 038 974	7 779 221	859 818 195	DGI/DGE/DGTFCM	600
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			2 225 373		2 225 373		2 225 373	2 225 373	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			344 610 997		344 610 997	427 232 683		427 232 683	DGD	(82 621 686)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			332 573 612	(294 943 908)	37 629 704			-	Toutes	37 629 704
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>			<b>6 988 689 465</b>	<b>(294 543 908)</b>	<b>6 694 145 557</b>	<b>6 729 132 345</b>	<b>10 004 594</b>	<b>6 739 136 939</b>		<b>(44 991 382)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>			<b>9 828 772 063</b>	<b>(294 543 908)</b>	<b>9 534 228 155</b>	<b>9 568 831 779</b>	<b>10 387 757</b>	<b>9 579 219 536</b>		<b>(44 991 382)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Perenco Oil & Gas Cameroon Ltd		
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M129700007978X		
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise      Etat      Diff.
			-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation	238 873	EUR	156 690 672		156 690 672	156 690 672		156 690 672	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>238 873</b>		<b>156 690 672</b>	<b>-</b>	<b>156 690 672</b>	<b>156 690 672</b>	<b>-</b>	<b>156 690 672</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			6 000 000		6 000 000		6 000 000	6 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			15 130 000		15 130 000	15 130 000		15 130 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			88 700 548		88 700 548	88 364 243	336 306	88 700 549	DGI/DGE/DGTFCM	(1)
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			18 886 286		18 886 286	13 033 052		13 033 052	DGD	5 853 234
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>128 716 834</b>	<b>-</b>	<b>128 716 834</b>	<b>116 527 295</b>	<b>6 336 306</b>	<b>122 863 601</b>		<b>5 853 233</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>238 873</b>		<b>285 407 506</b>	<b>-</b>	<b>285 407 506</b>	<b>273 217 967</b>	<b>6 336 306</b>	<b>279 554 273</b>	<b>-</b>	<b>5 853 233</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Total Exploration Production Cameroun	
M.09.5.000001895.L	
1.	Pétrole Brut

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en	17 620 938	17 620 938	-

Taxes	Nomenclature des flux		Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
			Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial		
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>									
1	Parts d'huile de la SNH-Etat				11 955 476			11 955 476	SNH-Mandat	2
2	Parts d'huile de la SNH-Associé								SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>				<b>11 955 476</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>11 955 476</b>		<b>2</b>
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>									
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH								DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisées (en barils)</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Païements en numéraires</b>									
8	Redevance Minière Proportionnelle								SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production								SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )		(41 300 385)	USD	(19 692 448 871)			(19 692 448 871)	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature		2 000 000	USD	917 229 952			917 229 952	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production								SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel								SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation		105 662,07	EUR	69 309 774			69 309 775	SNH-Mandat	(1)
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures								SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH		7 000 000	USD	3 257 448 215			3 257 448 215	SNH-Fonct	-
	<b>Total païements perçus par la SNH</b>				<b>(15 448 460 929)</b>	<b>-</b>	<b>(15 448 460 929)</b>	<b>(15 448 460 929)</b>		<b>(1)</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				88 013 162 912			88 013 162 912	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)				6 000 000			6 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare				101 463 791			101 500 250	DGI/DGE/DGTFCM	(36 459)
20	Taxes Ad Valorem								DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction								DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)				8 096 542 345	(943 421 368)	7 153 120 977	7 153 120 977	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					943 421 368	943 421 368	943 421 368	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane				2 272 136 349		2 272 136 349	2 692 568 359	DGD	(420 432 010)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités							500 000	DGD	(500 000)
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production								SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)								DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat								DGTFCM	-
29	Contributions FNE								DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)								DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres païements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)				2 375 688 694	(2 375 688 694)			Toutes	-
	<b>Total autres païements en numéraire</b>				<b>100 864 994 091</b>	<b>(2 375 688 694)</b>	<b>98 489 305 397</b>	<b>98 910 273 866</b>		<b>(420 968 469)</b>
	<b>Total des païements en numéraire concilié (en FCFA)</b>				<b>85 416 533 162</b>	<b>(2 375 688 694)</b>	<b>83 040 844 468</b>	<b>83 461 812 937</b>		<b>(420 968 470)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>									
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires								N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions								N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Pecten Cameroun Company			
Número d'identification Unique (NIU)	M047400005669H			
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Huile	Production en	Entreprise 6 206 046 Etat 6 206 046 Diff. -

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	Part d'huile de l'Etat Brut										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat			4 267 121		4 267 121	4 267 120		4 267 120	SNH-Mandat	1
2	Parts d'huile de la SNH-Associé			-		-	-		-	SNH-Fonct	-
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>			<b>4 267 121</b>	<b>-</b>	<b>4 267 121</b>	<b>4 267 120</b>	<b>-</b>	<b>4 267 120</b>		<b>1</b>
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH					-			-	DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisés (en barils)</b>			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
	<b>Paievements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle	14 790 674	USD	7 320 110 689		7 320 110 689	7 320 110 688,54		7 320 110 689	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )	(11 576 841)	USD	(5 282 677 294)		(5 282 677 294)	(5 282 677 294)		(5 282 677 294)	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature					-			-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH				6 335 521 200	6 335 521 200	6 335 521 200		6 335 521 200	SNH-Fonct	-
	<b>Total paievements perçus par la SNH</b>	<b>3 213 833</b>		<b>2 037 433 395</b>	<b>6 335 521 200</b>	<b>8 372 954 595</b>	<b>8 372 954 595</b>	<b>-</b>	<b>8 372 954 595</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			77 001 383 384		77 001 383 384	77 001 383 384		77 001 383 384	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare			36 600 000		36 600 000	36 600 000		36 600 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			2 825 853 712		2 825 853 712	2 826 273 712	(420 000)	2 825 853 712	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			500 381 593		500 381 593	500 381 593		500 381 593	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			554 802 571		554 802 571	645 855 410		645 855 410	DGD	(91 052 839)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat	13 000 000	USD	6 335 521 200	(6 335 521 200)	-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE			80 340 380		80 340 380	71 888 015	8 452 365	80 340 380	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			120 510 621		120 510 621	107 382 065	13 128 556	120 510 621	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paievements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>13 000 000</b>		<b>87 455 393 461</b>	<b>(6 335 521 200)</b>	<b>81 119 872 261</b>	<b>81 189 764 179</b>	<b>21 160 921</b>	<b>81 210 925 100</b>		<b>(91 052 839)</b>
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>16 213 833</b>		<b>89 492 826 856</b>	<b>-</b>	<b>89 492 826 856</b>	<b>89 562 718 774</b>	<b>21 160 921</b>	<b>89 583 879 695</b>		<b>(91 052 839)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>										

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Addax Petroleum Cameroon Ltd					
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M100200014425F					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.		Production en	Entreprise	Etat	Diff.
	2.		Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paielements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle				-			-	SNH-Mandat	-	
9	Redevance Proportionnelle à la Production				-			-	SNH-Mandat	-	
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )				-			-	SNH-Mandat	-	
11	Bonus de signature				-			-	SNH-Mandat	-	
12	Bonus de Production				-			-	SNH-Mandat	-	
13	Prélèvement pétrolier additionnel				-			-	SNH-Mandat	-	
14	Frais de Formation			38 034 988		38 034 988	38 034 991	38 034 991	SNH-Mandat	(3)	
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures				-			-	SNH-Mandat	-	
16	Dividendes Filiales SNH				-			-	SNH-Fonct	-	
	<b>Total paielements perçus par la SNH</b>			<b>38 034 988</b>	<b>-</b>	<b>38 034 988</b>	<b>38 034 991</b>	<b>-</b>	<b>38 034 991</b>	<b>(3)</b>	
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)				-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			6 000 000		6 000 000	6 000 000	6 000 000	DGI/DGE/DGTFCM	-	
19	Redevance Superficiare				-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
20	Taxes Ad Valorem				-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
21	Taxes à l'extraction				-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			1 911 243 782		1 911 243 782	1 911 243 782	1 911 243 782	DGI/DGE/DGTFCM	-	
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-	
24	Droits de Douane				-		7 336 499	7 336 499	DGD	(7 336 499)	
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités				-			-	DGD	-	
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production				-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-	
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)				-			-	DGD/DGI/DGE	-	
28	Dividendes versés à l'Etat				-			-	DGTFCM	-	
29	Contributions FNE			2 442 662		2 442 662	1 755 201	687 456	2 442 657	DGI/DGE/DGTFCM	5
30	Contributions CFC (part patronale)			3 664 453		3 664 453	2 816 000	848 453	3 664 453	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paielements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	60 000	USD	27 920 984		27 920 984			-	Toutes	27 920 984
	<b>Total autres paielements en numéraire</b>	<b>60 000</b>		<b>1 951 271 881</b>	<b>-</b>	<b>1 951 271 881</b>	<b>1 929 151 482</b>	<b>1 535 909</b>	<b>1 930 687 391</b>		<b>20 584 490</b>
	<b>Total des paielements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>60 000</b>		<b>1 989 306 869</b>	<b>-</b>	<b>1 989 306 869</b>	<b>1 967 186 473</b>	<b>1 535 909</b>	<b>1 968 722 382</b>	<b>-</b>	<b>20 584 487</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires				-					N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions				-					N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					



Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Mobil Producing Cameroon Limited Inc	
SCIFE 11 599 10 K	
1.	
2.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé				Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements		
	<b>Paievements en numéraires</b>									
8	Redevance Minière Proportionnelle							-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production							-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )	(1 484 897)	USD		(743 593 670)	(743 593 670)		(743 593 670)	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature							-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production							-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel							-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation							-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures							-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH							-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paievements perçus par la SNH</b>	<b>(1 484 897)</b>			<b>(743 593 670)</b>	<b>(743 593 670)</b>		<b>(743 593 670)</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			15 691 979 473	(1 766 481 502)	13 925 497 971		13 925 497 971	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités				1 766 481 502	1 766 481 502	3 537 021 530	(1 770 540 028)	1 766 481 502	DGI/DGE/DGTFCM
24	Droits de Douane							-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités							-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production							-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)							-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat							-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)							-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paievements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)							-	Toutes	-
	<b>Total autres paievements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>15 691 979 473</b>	<b>-</b>	<b>15 691 979 473</b>	<b>15 691 979 473</b>	<b>-</b>	<b>15 691 979 473</b>	<b>-</b>
	<b>Total des paievements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>(1 484 897)</b>		<b>15 691 979 473</b>	<b>(743 593 670)</b>	<b>14 948 385 803</b>	<b>14 948 385 803</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>									
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires								N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions								N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Euroil				
M 119500012111 E				
1.		Production en	Entreprise	Etat
2.		Production en		Diff.

Taxes	Nomenclature des flux	Montant	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paielements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle									SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production									SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )									SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature	3 000 000	USD	1 482 388 701		1 482 388 701	1 482 388 701		1 482 388 701	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production									SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel									SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation	158 818	USD	74 636 587		74 636 587	74 636 587		74 636 587	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures									SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH									SNH-Fonct	-
	<b>Total paielements perçus par la SNH</b>	<b>3 158 818</b>		<b>1 557 025 288</b>	<b>-</b>	<b>1 557 025 288</b>	<b>1 557 025 288</b>	<b>-</b>	<b>1 557 025 288</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)									DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)									DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficière			16 225 000		16 225 000		16 225 000	16 225 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem									DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction									DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)									DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités									DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane						3 096 714		3 096 714	DGD	(3 096 714)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités									DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production									SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)									DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat									DGTFCM	-
29	Contributions FNE			3 587 154		3 587 154	3 326 833	260 321	3 587 154	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			5 380 667		5 380 667	4 990 192	390 475	5 380 667	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)									Toutes	-
	<b>Total autres paielements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>25 192 821</b>	<b>-</b>	<b>25 192 821</b>	<b>11 413 739</b>	<b>16 875 796</b>	<b>28 289 535</b>		<b>(3 096 714)</b>
	<b>Total des paielements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>3 158 818</b>		<b>1 582 218 109</b>	<b>-</b>	<b>1 582 218 109</b>	<b>1 568 439 027</b>	<b>16 875 796</b>	<b>1 585 314 823</b>		<b>(3 096 714)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires									N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions									N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Noble Energy	
M080600021129Y	
1.	
2.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
		Montant	Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final			Initial
	<b>Paiements en numéraires</b>									
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	-
11	Bonus de signature	3 000 000	USD	1 315 685 631		1 315 685 631	1 315 685 631		1 315 685 631	-
12	Bonus de Production					-			-	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	-
14	Frais de Formation			33 014 988		33 014 988		33 014 988	33 014 988	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	-
16	Dividendes Filiales SNH					-			-	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>3 000 000</b>		<b>1 348 700 619</b>	<b>-</b>	<b>1 348 700 619</b>	<b>1 315 685 631</b>	<b>33 014 988</b>	<b>1 348 700 619</b>	<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-			-	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			67 910 000	(67 910 000)	-			-	-
19	Redevance Superficiare				67 910 000	67 910 000	74 691 075	(6 781 075)	67 910 000	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			208 346 937		208 346 937	190 161 982	18 184 955	208 346 937	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	-
24	Droits de Douane					-	509 900		509 900	(509 900)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	-
29	Contributions FNE			931 757		931 757	839 549	92 170	931 719	38
30	Contributions CFC (part patronale)			1 398 634		1 398 634	1 259 378	138 256	1 397 634	1 000
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>278 587 328</b>	<b>-</b>	<b>278 587 328</b>	<b>267 461 884</b>	<b>11 634 306</b>	<b>279 096 190</b>	<b>(508 862)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>3 000 000</b>		<b>1 627 287 947</b>	<b>-</b>	<b>1 627 287 947</b>	<b>1 583 147 515</b>	<b>44 649 294</b>	<b>1 627 796 809</b>	<b>(508 862)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>									
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Murphy	
M041000032593V	
1.	
2.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Montant	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>										
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)									DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	19 444	EUR	12 754 000	(12 754 000)	-				DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare				12 754 000	12 754 000	12 754 000	12 754 000		DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane					-				DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-				DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-				SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-				DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-				DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-				DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-				Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>19 444</b>		<b>12 754 000</b>	<b>-</b>	<b>12 754 000</b>	<b>-</b>	<b>12 754 000</b>	<b>12 754 000</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>19 444</b>		<b>12 754 000</b>	<b>-</b>	<b>12 754 000</b>	<b>-</b>	<b>12 754 000</b>	<b>12 754 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					<b>-</b>

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'Identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Rodeo	
M010700023025B	
1.	
2.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paielements en numéraires</b>								
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	352 000		352 000	352 000		352 000	DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	14 770 951		14 770 951	14 868 319		14 868 319	DG/DGE/DGTFCM	(97 368)
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	2 450 833		2 450 833	3 684 386		3 684 386	DGD	(1 233 553)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités			-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production			-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			-			-	DGD/DG/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat			-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)			-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paielements en numéraire</b>	<b>17 573 784</b>	<b>-</b>	<b>17 573 784</b>	<b>18 904 705</b>	<b>-</b>	<b>18 904 705</b>		<b>(1 330 921)</b>
	<b>Total des paielements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>17 573 784</b>	<b>-</b>	<b>17 573 784</b>	<b>18 904 705</b>	<b>-</b>	<b>18 904 705</b>	<b>-</b>	<b>(1 330 921)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires			-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions			-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	Kosmos				
Numéro d'Identification Unique (NIU)	M 030600020220 Z				
Type de produit extrait (quote part de production)	1.		Production en	Entreprise	Etat
	2.		Production en		Diff.

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>								
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	-	-	-	-	-	-		-
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare	8 785 000		8 785 000	8 785 000		8 785 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem	0		-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction	0		-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)	8 697 250		8 697 250	8 697 141		8 697 141	DGI/DGE/DGTFCM	109
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	0	-	-			-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane	1 415 174		1 415 174	1 065 799		1 065 799	DGD	349 375
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	0		-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	0		-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)	0		-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat	0		-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE	227 079		227 079	31 229		31 229	DGI/DGE/DGTFCM	195 850
30	Contributions CFC (part patronale)	341 023		341 023	46 843		46 843	DGI/DGE/DGTFCM	294 180
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	0		-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>19 465 526</b>	<b>-</b>	<b>19 465 526</b>	<b>18 626 012</b>	<b>-</b>	<b>18 626 012</b>		<b>839 514</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>19 465 526</b>	<b>-</b>	<b>19 465 526</b>	<b>18 626 012</b>	<b>-</b>	<b>18 626 012</b>	<b>-</b>	<b>839 514</b>
	<b>Transferts sociaux</b>								
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires	3 439 800		3 439 800				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions	82 777 476		82 777 476				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>86 217 276</b>	<b>-</b>	<b>86 217 276</b>					

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Glencore				
M040800024299 W				
1.		Entreprise	Etat	Diff.
2.		Production en		
		Production en		

Taxes	Nomenclature des flux	Montant Dev	Dev	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
				Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements	Final		
	<b>Paiements en numéraires</b>										
8	Redevance Minière Proportionnelle					-			-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-			-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-			-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature	3 000 000	USD	1 368 097 191		1 368 097 191	1 368 097 191		1 368 097 191	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-			-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-			-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-			-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-			-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH					-			-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>3 000 000</b>		<b>1 368 097 191</b>	<b>-</b>	<b>1 368 097 191</b>	<b>1 368 097 191</b>	<b>-</b>	<b>1 368 097 191</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficière			5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000	DG/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-			-	DG/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			350 000		350 000	350 000		350 000	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-			-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-			-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-			-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-			-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE			316 366		316 366	316 366		316 366	DG/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			474 551		474 551	474 551		474 551	DG/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-			-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>6 140 917</b>	<b>-</b>	<b>6 140 917</b>	<b>6 140 917</b>	<b>-</b>	<b>6 140 917</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>3 000 000</b>		<b>1 374 238 108</b>	<b>-</b>	<b>1 374 238 108</b>	<b>1 374 238 108</b>	<b>-</b>	<b>1 374 238 108</b>		<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-			-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-			-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

Yan Chang Logone Development Company SA					
M030900029332T					
1.		Production en	Entreprise	Etat	Diff.
2.		Production en			

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final	
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements
	<b>Paiements en numéraires</b>									
8	Redevance Minière Proportionnelle					-		-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production					-		-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )					-		-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature	1 500 000	USD	700 500 000		700 500 000		700 500 000	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production					-		-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel					-		-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation					-		-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures					-		-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH					-		-	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>1 500 000</b>		<b>700 500 000</b>	<b>-</b>	<b>700 500 000</b>	<b>700 500 000</b>	<b>-</b>	<b>700 500 000</b>	<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)			142 385 500	(14 885 500)	127 500 000	127 500 000	127 500 000	DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare				14 885 500	14 885 500	14 885 500	14 885 500	DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane					-		-	DGD	-
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités					-		-	DGD	-
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production					-		-	SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)					-		-	DGD/DGI/DGE	-
28	Dividendes versés à l'Etat					-		-	DGTFCM	-
29	Contributions FNE					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)					-		-	DGI/DGE/DGTFCM	-
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					-		-	Toutes	-
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>-</b>		<b>142 385 500</b>	<b>-</b>	<b>142 385 500</b>	<b>142 385 500</b>	<b>142 385 500</b>		<b>-</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>1 500 000</b>		<b>842 885 500</b>	<b>-</b>	<b>842 885 500</b>	<b>842 885 500</b>	<b>842 885 500</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Transferts sociaux</b>									
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-		-	N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-		-	N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				<b>-</b>



Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)
Numéro d'identification Unique (NIU)
Type de produit extrait (quote part de production)

COTCO	
M089700006137 L	
1.	

	Entreprise	Etat	Diff.
Production en			-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé				Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial	Ajustements		
	<b>Paiements en numéraires</b>									
8	Redevance Minière Proportionnelle							-	SNH-Mandat	-
9	Redevance Proportionnelle à la Production							-	SNH-Mandat	-
10	Redevance Minière Négative ( à mettre en signe - )							-	SNH-Mandat	-
11	Bonus de signature							-	SNH-Mandat	-
12	Bonus de Production							-	SNH-Mandat	-
13	Prélèvement pétrolier additionnel							-	SNH-Mandat	-
14	Frais de Formation							-	SNH-Mandat	-
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures							-	SNH-Mandat	-
16	Dividendes Filiales SNH	3 315 533	USD	1 547 052 749	1 868 163 084	3 415 215 833	3 415 215 833	3 415 215 833	SNH-Fonct	-
	<b>Total paiements perçus par la SNH</b>	<b>3 315 533</b>		<b>1 547 052 749</b>	<b>1 868 163 084</b>	<b>3 415 215 833</b>	<b>3 415 215 833</b>	<b>3 415 215 833</b>		<b>-</b>
17	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)			1 581 118 366		1 581 118 366	1 581 118 366		DGI/DGE/DGTFCM	-
18	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)								DGI/DGE/DGTFCM	-
19	Redevance Superficiare								DGI/DGE/DGTFCM	-
20	Taxes Ad Valorem								DGI/DGE/DGTFCM	-
21	Taxes à l'extraction								DGI/DGE/DGTFCM	-
22	Taxe Spéciale sur les Revenus (TSR)			1 944 520 625		1 944 520 625	1 937 196 123	1 937 196 123	DGI/DGE/DGTFCM	7 324 502
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités								DGI/DGE/DGTFCM	-
24	Droits de Douane			1 698 591 019		1 698 591 019	2 133 220 480	2 133 220 480	DGD	(434 629 461)
25	Redressements Douaniers/amendes et pénalités						1 276 318	1 276 318	DGD	(1 276 318)
26	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production								SNH-Mandat/DGTFCM	-
27	Droits de passage du pipeline (COTCO)			8 344 167 828		8 344 167 828	8 344 167 828	8 344 167 828	DGD/DGI/DGE	(0)
28	Dividendes versés à l'Etat								DGTFCM	-
29	Contributions FNE			84 268 317		84 268 317	84 268 317	84 268 317	DGI/DGE/DGTFCM	-
30	Contributions CFC (part patronale)			126 402 391		126 402 391	126 402 391	126 402 391	DGI/DGE/DGTFCM	(0)
31	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)	4 039 420	USD	2 077 961 137	(1 868 163 084)	209 798 053			Toutes	209 798 053
	<b>Total autres paiements en numéraire</b>	<b>4 039 420</b>		<b>15 857 029 683</b>	<b>(1 868 163 084)</b>	<b>13 988 866 599</b>	<b>14 207 649 823</b>	<b>14 207 649 823</b>		<b>(218 783 224)</b>
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>	<b>7 354 952</b>		<b>17 404 082 432</b>	<b>-</b>	<b>17 404 082 432</b>	<b>17 622 865 656</b>	<b>17 622 865 656</b>	<b>-</b>	<b>(218 783 224)</b>
	<b>Transferts sociaux</b>									
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires								N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions								N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>				

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)	SNH-Mandat				
Numéro d'Identification Unique (NIU)					
Type de produit extrait (quote part de production)	1.	Production en	Entreprise	Etat	Diff.
					-

Taxes	Nomenclature des flux	Companies du seteur privé			Agences de l'Etat			Agences de l'Etat	Diff. Final		
		Montant Dev	Dev	Initial	Ajustements	Final	Initial			Ajustements	Final
	<b>Part d'huile de l'Etat Brut</b>										
1	Parts d'huile de la SNH-Etat					-		-	SNH-Mandat	-	
2	Parts d'huile de la SNH-Associé					-		-	SNH-Fonct	-	
	<b>Total Part d'huile de l'Etat (en barils)</b>					-		-		-	
	<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>										
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH			18 141 321,68		18 141 322	18 080 673	60 649	18 141 322	DMG/Min des Mines	-
	<b>Total Parts d'huile commercialisés (en barils)</b>			<b>18 141 322</b>		<b>18 141 322</b>	<b>18 080 673</b>	<b>60 649</b>	<b>18 141 322</b>		-
	<b>Paiements en numéraires</b>										
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH			221 622 000 000		221 622 000 000	221 622 000 000		221 622 000 000	DGTCFM	-
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)			110 566 565 768		110 566 565 768	96 906 286 705	13 660 279 063	110 566 565 768	DGTCFM	-
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>	1 011 786 022	USD	453 954 167 181		453 954 167 181				N/A	
7	Dividendes SNH					-			-	DGTCFM	-
	<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>			<b>332 188 565 768</b>		<b>332 188 565 768</b>	<b>318 528 286 705</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>332 188 565 768</b>		-
	<b>Total des paiements en numéraire concilié (en FCFA)</b>			<b>332 188 565 768</b>		<b>332 188 565 768</b>	<b>318 528 286 705</b>	<b>13 660 279 063</b>	<b>332 188 565 768</b>	-	-
	<b>Transferts sociaux</b>										
32	Transferts au titre des projets sociaux volontaires					-				N/A	
33	Transferts au titre des projets sociaux prévues par des conventions					-				N/A	
	<b>Total des Transferts sociaux</b>					-					

## Annexe 5 : Formulaire de déclaration ITIE Cameroun



FORMULAIRE DE DECLARATION (Paiements / Recettes)

Période couverte : 1er janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité (Entreprise / Administration publique)			
Numéro d'Identification Unique (NIU)			
Type de produit extrait (quote part de production)	Type de produit	Quantité de production	Unité de production
	1		
	2		
	3		
	4		
Formulaire préparé par			Fonction
Adresse email			Tél.

Taxes	Nom enclature des flux	Payé à	Paiements / Recettes (*)			Commentaires
			bbl	FCFA	USD	
<b>Flux de Paiement en nature</b>						
1	Parts d'huile de la SNH-Etat	SNH-Mandat				
2	Parts d'huile de la SNH-Associé	SNH-Fonct				
<b>Total paiements en Barils</b>			-			
<b>Parts d'huile de l'Etat Commercialisées</b>						
3	Parts d'huile SNH-ETAT commercialisées par la SNH	DMG				
<b>Total Parts d'huile commercialisées</b>			-			
<b>Flux de paiement en numéraire</b>						
4	Transferts directs au Trésor Public par la SNH	DGTCFM				
5	Transferts indirects au Trésor Public (Interventions directes SNH)	DGTCFM				
6	<i>Dont transferts provenant de la commercialisation des parts de la SNH-ETAT</i>	DMG				
7	Dividendes SNH	DGTCFM				
<b>Total transferts au Trésor Public par la SNH</b>				-	-	
8	Redevance Minière Proportionnelle	SNH-Mandat				
9	Redevance Proportionnelle à la Production	SNH-Mandat				
10	Redevance Minière Négative (à mettre en signe -)	SNH-Mandat				
11	Bonus de signature	SNH-Mandat				
12	Bonus de Production	SNH-Mandat				
13	Prélèvement pétrolier additionnel	SNH-Mandat				
14	Frais de Formation	SNH-Mandat				
15	Taxes sur les activités de transport des hydrocarbures	SNH-Mandat				
16	Dividendes Filiales SNH	SNH-Fonct				
<b>Total paiements perçus par la SNH</b>				-	-	
16	Impôts sur les sociétés (pétrolier et non pétrolier)	DGI/DGE/DGTFCM				
17	Droits Fixes (y compris droits pour attribution ou renouvellement de permis)	DGI/DGE/DGTFCM				
18	Redevance Superficière	DGI/DGE/DGTFCM				
19	Taxes Ad Valorem	DGI/DGE/DGTFCM				
20	Taxes à l'extraction	DGI/DGE/DGTFCM				
21	Taxe Spéciaux sur les Revenus (TSR)	DGI/DGE/DGTFCM				
23	Redressements fiscaux/amendes et pénalités	DGI/DGE/DGTFCM				
22	Droits de Douane	DGD				
24	Redressements Douaniers/amendes et pénalités	DGD				
25	Autres Pénalités de non exécution des programmes d'exploration/production	SNH-Mandat/DGTCFM				
26	Droits de passage du pipeline (COTCO)	DGTCFM				
27	Dividendes versés à l'Etat	DGTCFM				
28	Contributions FNE	DGI/DGE/DGTFCM				
29	Contributions FNH	DGI/DGE/DGTFCM				
30	Autres paiements significatifs versés à l'Etat ( sup à 100 KUSD/50 000 KFCFA)					
<b>Total autres paiements en numéraire</b>				-	-	
<b>Sous-total des paiements en numéraire</b>				-	-	
<b>Contributions volontaires</b>						
31	Transferts et Projets sociaux	N/A				
<b>Sous-total des contributions volontaires</b>				-	-	
<b>Total Général des paiements en numéraire</b>				-	-	

(\*) Les montants des paiements/recettes doivent être conformes aux totaux par taxe dans le tableau du détail des paiements.

**Attestation de la Direction**

Je soussigné pour et au nom de l'entité déclarante que les informations contenues dans la déclaration ci-attachée sont correctes et fiables. Je confirme particulièrement que:

1. Les informations relatives aux montants payés/reçus sont complètes et ont été fidèlement extraites des données comptables de l'entité;
2. Tous les montants payés/reçus sont appuyés par des quittances authentiques et sont appuyés par des pièces justificatives probantes;
3. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues avant le 1 janvier 20.. ou après le 31 décembre 20..;
4. La classification des montants payés/reçus est correcte au niveau des différentes taxes;
5. Les montants déclarés ne contiennent pas des sommes payées/reçues pour le compte d'autres entités;
6. Les montants déclarés sont exclusivement liés à des sommes payées/reçues par l'entité;
7. Les comptes de l'entreprise ont été audités et une opinion sans réserve a été émise à leur sujet en accord avec les normes internationales.

**Nom**

---

**Position**

---

**Signature et cachet**

---

Nous attachons à cette déclaration le détail des taxes payées/reçues (voir joint détail des taxes)

**Certification d'audit**

Je soussigné, Auditeur Externe/Commissaire aux Comptes/Chambre des Comptes, certifie avoir examiné la présente déclaration de l'entité déclarante et je confirme que j'ai vérifié la fiabilité et l'exactitude des données de paiement incluses dans la présente déclaration et atteste qu'elles sont conformes aux données comptables de l'entité.

Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes Internationales d'Audit, aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables au Cameroun.

Sur la base de cet examen nous certifions que nous n'avons pas découvert d'anomalies pouvant remettre en cause la fiabilité et l'exactitude des informations divulguées dans la présente déclaration.

**Nom**

---

**Adresse**

---

**Position**

---

**Nom du cabinet/Structure d'audit**

---

**Signature et cachet**

---



**DETAIL DE LA PRODUCTION**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date/mois de production	Type/qualité du Produit	Champs/Permis	Quantité en barils FCFA
<b>Total</b>			-

Ce formulaire est destiné aux sociétés et aux administrations

**DETAIL DES PAIEMENTS**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20....



Nom de l'entité			
Numéro d'Identification Unique (NIU)			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Nomenclature des flux	Date de paiement/ recettes	N° du reçu/quittance/Swift/Cheque	Payé à(*)	Parts d'huile en bbl	Montant FCFA	Montant USD
<b>Total</b>				-	-	-

(\*) A renseigner uniquement par les sociétés.

Ce formulaire est uniquement destiné aux sociétés



**DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Période couverte : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 20...

Nom de l'entité			
Numéro d'Identification			
Formulaire préparé par		Fonction	
Adresse email		Tél.	

Date	Type de la contribution	Payé à	Montant FCFA	Montant USD
<b>Total</b>			-	-

## Annexe 6 : Personnes contactées

### Moore Stephens LLP- Personnels Clés

Tim Woodward	Associé
Ben Toorabally	Directeur de Mission
Radhouane Bouzaiane	Senior Manager
Karim Lourimi	Chef de mission

### Secretariat Technique ITIE

Agnès Solange Ondigui Owona	Coordonnateur
-----------------------------	---------------

### SNH

Clotide michèle Moukoko Mbonjo	Directeur Financier ( à partir du 1/1/2013)
Mendim Me Nko'o	Directeur Financier (jusqu'au 31/12/2012)
Michel Mezouogue	Chef de Service Comptabilité Générale

### DGTCFM

Sylvester Moh Tangongho	Inspecteur Principal du Trésor - Directeur Général
Mohamadou Bachirou	Inspecteur du Trésor

### DMG

Maurice Mouafo	Directeur
Elono Cyrille	Chef de service exploitation

### DGI/DGE

Guy Raoul Kake Kamga	Inspecteur des Impôts
François Sendjong	Coordonnateur Programme de Sécurisation des Recettes des Mines de l'Eau et de l'Energie

### DGD

Libom Li likeng Minette	Directeur Général
-------------------------	-------------------

### FEICOM

Philippe Camile Akoa	Directeur Général
----------------------	-------------------

### Société Perenco

Robert Mouthe Ambassa	Directeur
-----------------------	-----------

### Société Addax

Oscar Matip	Directeur Général Adjoint
-------------	---------------------------

**Société C&K Mining Inc**

Choung Sung Hee

Représentant de la Direction

**Société CMC Cameroon**

Fidel Steve Hisan Mbay Makang

Directeur Régional